



UNEP AEWANA

1995
2005

Dix années au service
des oiseaux d'eau migrants



Sommaire

Un message du PNUE: Le docteur Klaus Töpfer.....	2
Introduction	4

10 partenaires de l'AEWA - 10 points de vue

Pays hôte: La République fédérale d'Allemagne.....	8
Convention-mère: CMS.....	12
Comité permanent de l'AEWA.....	15
Comité technique de l'AEWA	18
Communauté européenne	20
Partie non contractante: Madagascar.....	24
Organisation intergouvernementale: La Convention Ramsar.....	27
Organisation non gouvernementale: Birdlife International.....	29
Organisation non gouvernementale: Wetlands International.....	32
Organisation non gouvernementale: CIC.....	35
Un message du Secrétariat de l'AEWA: M. Bert Lenten.....	38

Projets de l'AEWA

Le Courlis à bec grêle	7
Projet PNUE-FEM sur les voies de migration des oiseaux d'eau migrateurs d' Afrique/Eurasie	10
Le Vanneau sociable	14
La Stratégie de communication de l'AEWA	17
Glaréole à ailes noires	21
Plan d'action international pour la Bernache cravant à ventre sombre	22
L'utilisation de produits agrochimiques en Afrique	26
Espèces non indigènes envahissantes	28
Ibis chauve	31
AFRING – Programme de baguage des oiseaux d'eau d' Afrique	34
L'élimination progressive de la grenaille de plomb dans les zones humides	37

1995
2005

Dix années au service
des oiseaux d'eau migrateurs



Accord sur la conservation des
oiseaux d'eau migrateurs
d'Afrique-Eurasie (AEWA)

Un message du PNUE



Le docteur Klaus Töpfer,
Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)



La réussite de l'AEWA est documentée par l'importance donnée à son approche des itinéraires de migration et par un nombre constamment grandissant de Parties Contractantes qui ont reconnu le potentiel de cet accord relativement jeune. En termes de conservation des espèces, la mise en oeuvre de l'Accord vient juste de commencer. Son large éventail d'activités et le soutien qu'il reçoit d'autres Organisations internationales et d'Organisations non-gouvernementales prouve toutefois que l'Accord est déjà un instrument puissant et unique sur la voie de la conservation des oiseaux d'eau dans la région Afrique-Eurasie. Le projet du FEM sur les itinéraires de migration des Oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie qui jouera un rôle majeur pour la mise en oeuvre de l'Accord dans les cinq prochaines années, est, à mon point de vue, le meilleur exemple de la réussite de l'Accord.

Ayant évolué au cours des deux-cents derniers millions d'années, les oiseaux d'eau migrateurs constituent une partie importante de la diversité biologique mondiale et de l'écosystème comme un tout. Le nombre des oiseaux migrants entre l'Europe et l'Afrique a baissé de un pour cent par an ces trente dernières années. Ces espèces pourraient disparaître dans les cent à deux cents

prochaines années, dont quelques unes comme le courlis à bec grêle, plus tôt encore. Il n'y a aucune espèce qui ne soit menacée par la perte de leur habitat dans leurs aires de couvaison ou d'hivernement ou le long de leur route de migration. Les humains exercent une grande pression sur leur environnement naturel. Les chiffres sont alarmants et explicatifs : au cours des cent cinquante dernières années, les humains ont directement influencé et altéré près de cinquante pour cent de la surface terrestre mondiale. En 2032 la biodiversité pourrait être menacée sur plus de soixante-dix pour cent des surfaces terrestres qui continuent encore à être converties en régions agricoles, en plantations ou aires urbaines. Les régions sauvages disparaissent tandis que des routes et des centres urbains s'étendent là où il y avait des forêts et des zones désertes. Les conflits entre la nature et les humains sont inévitables.

Au Sommet mondial sur le Développement durable de Johannesburg en 2002, la biodiversité a été discutée comme un sujet-clé pour les Nations Unies tout comme l'eau, l'énergie, la santé et l'agriculture. Cent quatre-vingt-dix délégués de gouvernements se sont eux-mêmes identifiés et engagés au but de 2010 de réduire de façon significative la perte de biodiversité, reconnaissant que les sujets

comme l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et l'extrême pauvreté ne peuvent être abordés sans la conservation, l'utilisation sage et la distribution correcte de tous les bénéfices venant du monde vivant. L'humanité est dépendante d'écosystèmes sains pour venir à la rencontre de tous ses besoins physiques et mentaux. Beaucoup de régions à riche biodiversité sont situées dans des pays en voie de développement où la pauvreté est une réalité. L'utilisation appropriée et responsable des ressources naturelles de la terre devrait toutefois être adaptée aux problèmes des personnes vivant dans la région en question. Il est important que, ceux qui prennent les décisions, reconnaissent que la biodiversité est le cœur d'un développement durable. Dans cet esprit, l'AEWA soutient des solutions durables à long terme, qui intègrent les besoins des humains dans la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, par exemple en créant des réserves naturelles ou des parcs nationaux. Ceci aide à combiner la protection de la nature et les intérêts de la population locale.

Etant donné l'actuel déclin rapide de la biodiversité dans le monde entier et l'étendue et l'intensité toujours grandissantes de beaucoup d'activités humaines, le but de 2010 demandera des efforts sans précédents

dans l'adaptation de nos activités aux besoins des systèmes naturels. Toutefois, sentant l'urgence, Johannesburg a préparé le terrain pour l'action. Maintenant c'est le travail de Traités internationaux engagés à la conservation de la biodiversité comme l'AEWA de contribuer à atteindre ce but. Le succès de la Conférence d'Edinburgh sur les itinéraires mondiaux de migration, en Avril 2004, a montré la volonté de la communauté internationale de relever le défi. Toutefois, la conservation des oiseaux migrateurs le long de leurs itinéraires demande les efforts combinés de tous les pays concernés. Et c'est là que je prends la liberté de faire appel à tous les Etats de l'aire de répartition de l'AEWA qui n'ont pas encore rejoint l'Accord : Qu'ils le fassent! L'Accord leur permettra de participer à un travail d'encadrement régional reconnu, de chercher des soutiens pour des développements de projets et d'accroître l'échange d'informations au niveau international afin de mettre à bien les buts fixés au niveau national. Et par dessus tout, cela permettra à chaque pays de partager la responsabilité et de contribuer à la conservation de ces animaux magnifiques et importants pour le bénéfice des générations futures.



L'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA):

Le plus grand outil de conservation des itinéraires de migration dans le monde

Le docteur Gerard C. Boere, ancien responsable des politiques du Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments, et M. Arnulf Müller-Helmbrecht, ancien Secrétaire exécutif de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

L'idée de conserver les oiseaux migrateurs au niveau itinéraire de migration au moyen d'un instrument légal pour l'Eurasie et l'Afrique remonte à la fin des années cinquante. Les premières cartes d'itinéraires pour les espèces des oiseaux migrateurs dans cette partie du monde ont été publiées par le BIRCE, Le Bureau international sur les Oiseaux d'eau et les zones humides, actuellement Wetlands International, et le Professeur Isakov dans l'ancienne URSS. Elles servaient à un but scientifique et pas encore à un but de conservation ou de gestion.

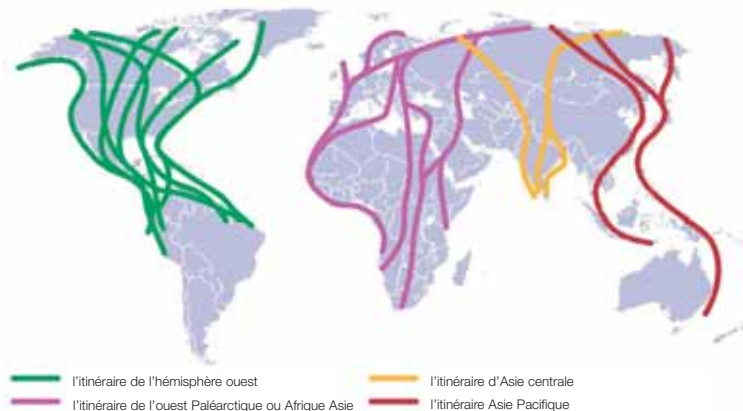
Le développement de la Convention de Bonn (1979) en tant que Convention-cadre a ouvert la voie à l'établissement d'instruments séparés pour des régions géographiques, des espèces uniques et des groupes d'espèces. C'est pourquoi ce n'est pas une surprise que dans l'année 1983 au cours de laquelle la Convention de Bonn est entrée en vigueur, l'IUCN a publié une première proposition (« le livre vert ») pour une Convention sur toutes les espèces migratrices (pas seulement les oiseaux) pour l'Eurasie et l'Afrique. Des éléments de ce document ont été utilisés plus tard dans les premiers plans de l'AEWA. L'expérience à long terme en Amérique du Nord avec le Plan de Gestion nord-américain de la faune aquatique et ses institutions pour les quatre itinéraires de migrations ont aussi inspiré le développement de l'AEWA.

Des dizaines d'expéditions collectives d'Afrique-Europe sur les plus grandes zones humides sur toute l'Afrique ont fourni une bonne première donnée sur les nombreuses zones humides d'importance internationale et ont démontré leur forte corrélation au niveau itinéraire de migration. Une coopération avec l'ancienne URSS sur les oiseaux d'eau migrateurs a toujours existé, mais les changements politiques en URSS à la fin des années quatre-vingts et au début des années quatre-vingt-dix ont grandement stimulé la coopération Est-Ouest et ouvert les vastes aires de couvainon de l'Arctique russe – avec ses millions d'oiseaux d'eau et l'origine des itinéraires mondiaux de migration– pour des recherches communes et des activités de conservation.

En outre plusieurs pays Ouest-européens ont développé des plans de ligne de conduite sur la conservation internationale de la nature, souvent avec la conservation et l'utilisation soutenable des zones humides et les priorités faites aux oiseaux migrateurs, veillant à utiliser les instruments des Conventions et de Ramsar et de Bonn pour la conservation des espèces au delà de leurs propres pays.

Le concept itinéraire de migration

Les itinéraires de migration sont de larges couloirs utilisés par les oiseaux migrateurs. Quatre itinéraires principaux ont été déterminés en Europe, en Asie et dans les deux Amériques. Ceux-ci se ramifient, offrant des alternatives, si bien que quelques espèces peuvent bifurquer d'un itinéraire à l'autre. Bien que d'autres animaux volants utilisent les itinéraires de migration, le concept est de façon générale appliqué aux oiseaux migrateurs, spécialement aux oiseaux d'eau migrateurs.



Comment cela a-t-il commencé ?

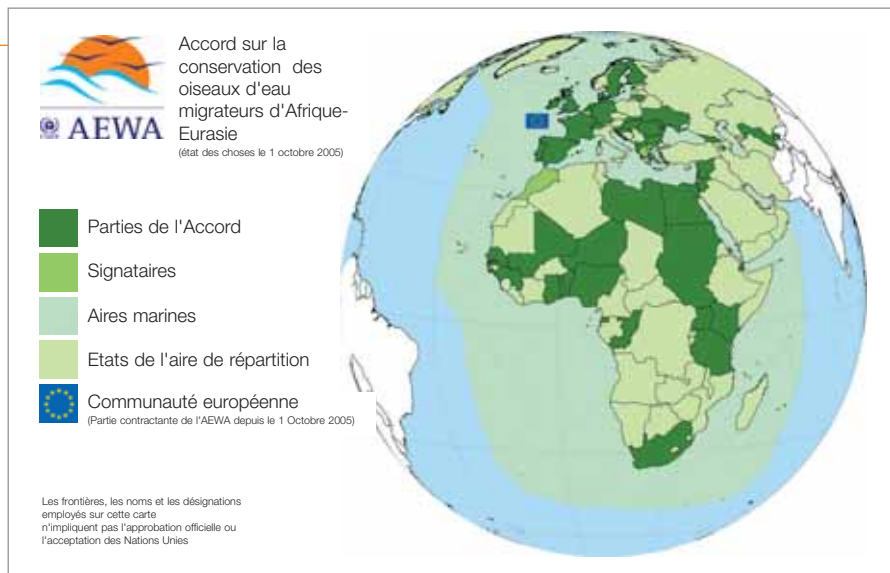
La première Réunion de la Conférence des Parties de la Convention de Bonn en 1985 (Bonn, Allemagne) a accepté de donner le coup d'envoi à juste quelques accords relativement simples pour acquérir de l'expérience avec la Convention. Tout ceci était hautement Eurocentrique. L'Accord sur les espèces d'Anatidés de l'ouest Paléarctique était l'un d'eux. Ceci a été considéré comme une priorité pour stimuler la coopération internationale dans la gestion et prélèvement soutenable des oeufs et oisillons des populations d'oiseaux d'eau, à la lumière, à l'époque, de la polarisation encore existante entre les communautés de chasse et de conservation. En accord avec les dispositions de la Convention de Bonn, Les Pays Bas se sont chargés du développement de l'Accord. A partir de 1988 le Gouvernement néerlandais a envoyé un scientifique au Secrétariat de la Convention pour aider au développement général de la Convention, au développement de l'Accord ainsi qu' aux listes des espèces. Une fois les plans achevés, la Commission des Communautés européennes a fait valoir ses compétences pour le développement à suivre et la négociation de l'Accord, mais a manqué d'agir respectivement. A la demande du Secrétariat de la Convention, la Commission de la Communauté européenne a accepté au début de 1993 que le Secrétariat prenne la direction. A partir de ce moment là, les négociations sont devenues plus dynamiques.

Pendant les consultations qui ont suivi, il est devenu clair que l'Accord sur les espèces d'Anatidés de l'ouest Paléarctique serait trop limité. Bientôt toutes les espèces d'oiseaux d'eau dans toute la zone de l'ouest Paléarctique étaient incluses. Une étude étendue entreprise par des experts du Bureau international de Recherche sur les Oiseaux d'eau et les Zones humides (IWRB) et parrainé par la Société royale de la Protection des Oiseaux (RSPB), a identifié l'espèce oiseaux d'eau en question incluant leur statut de conservation actuel et ont défini de façon plus précise la zone bio-géographique de l'Accord. Ainsi, au cours de longues discussions, le titre de l'Accord était envisagé. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention a suggéré de changer complètement le nom afin de mettre plus l'accent sur les parties constituantes Afrique et Asie de l'Accord. Ainsi les Etats de l'aire de répartition pouvaient être certains que toutes les espèces oiseaux d'eau migrateurs étaient couvertes par l'Accord, c'est à dire celles migrant en direction du sud venant de la région Arctique, y compris le nord-est du Canada et l'Arctique de l'est asiatique, les oiseaux migrant dans la direction opposée en mouvements migrateurs intra-africains et ceux migrant d'Asie en direction de l'ouest jusqu'en Afrique. Ceci aiderait aussi à mettre l'accent sur le fait que tous les oiseaux de ces espèces sont une ressource naturelle commune de tous les Etats de l'aire de répartition sur les trois continents. Cela aussi accentuerait le dialogue Nord-Sud et le besoin d'un appui soutenu aux pays africains et

asiatiques dans leur prise de responsabilité pour les millions d'oiseaux d'eau venant du « Nord », du « Sud » et de l' « Est » traversant leurs pays et y hivernant.

Avec l'assistance d'experts attirés de l'Union mondiale pour la Nature – Centre du Droit de l'Environnement (IUCN-ELC), de BirdLife International (BLI), de la Société royale pour la Protection des Oiseaux (RSPB) et du Bureau international de recherche sur les Oiseaux d'eau (IWRB), le Secrétariat de la Convention a préparé trois plans de l'Accord et les a présentés pour une consultation officielle aux Gouvernements des Etats de l'aire de répartition. Avec le soutien, surtout des Pays Bas, mais aussi le la Commission européenne et de l'Allemagne, des pas importants ont été faits en direction de la négociation de l'Accord et de sa conclusion, comme un atelier d'experts aux Pays Bas (1992), des consultations informelles avec tous les Etats de l'aire de répartition à Nairobi (1994) et la conférence finale de La Haye, aux Pays Bas (Juin 1995), pour accepter le texte de l'Accord.

Une information de base a été donnée par Wetlands International et BirdLife International. Le regretté Professeur Cyril de Klemm a écrit, en collaboration avec l' IUNC – ELC , le premier texte juridique pour l'Accord. Avec les années l'opposition initiale de la communauté des chasseurs a disparu quand il est devenu clair que l'AEWA ne mènerait pas à d'autres restrictions en ce qui concerne la chasse mais



serait un outil extrêmement important pour la conservation appropriée d'espèces en danger et vulnérables et pour l'utilisation soutenable d'espèces avec un statut de conservation favorable à un niveau transnational et transcontinental.

La mise en oeuvre de l'AEWA: des pas prometteurs

Pendant la période de 1996 au début de 2000, les Pays Bas ont assuré le Secrétariat interim et ont mis en route un nombre de développements en direction de la mise en oeuvre pratique de l'Accord. Des lignes de conduite de conservation ont été développées, des status de population ont été déterminés par la voie de l'IWC (International waterbird Census) et une analyse des espèces pour une future addition à l'Accord a été faite. Utilisant l'AEWA comme un instrument légal, des pays ont développé des programmes de soutien sur un niveau bilatéral et international dans différentes régions d'Afrique et d'Asie.

Après la première Réunion des Parties en Afrique du Sud (1999) le Secrétariat permanent a été installé à Bonn et une augmentation rapide du nombre des Parties a

fourni les moyens financiers nécessaires pour les programmes dirigés sur des actions concrètes de conservation. Une collecte de données ainsi que des programmes de baguage en Afrique ont été encouragés par le développement du African waterbird Census/dénombrement d'oiseaux d'eau en Afrique et l'entraînement d'Observateurs sur le terrain, par exemple par les programmes de Wetlands International et ceux de Wildfowl Trust, a été entreprise.

Le programme AEWA-GEF récemment approuvé, pour fonctionner pour les cinq à six prochaines années, portera plus son attention sur la protection ainsi que l'utilisation soutenable par la population locale d'un grand nombre d'importantes zones humides. Ce programme comprend un élément d'entraînement important pour des régions en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale pour tous les niveaux de gouvernement et Organisations non-gouvernementales pour mettre en oeuvre les visées de l'AEWA.

L'AEWA: l'avenir

Il est clair que l'AEWA a créé un précédent pour la conservation des itinéraires de migration pour une grande partie du monde,

ce qui est prouvé par l'augmentation rapide en nombre de ses Parties. L'idéal serait que deux Accords (les itinéraires de migration Asie-Australie et de tous les Pays d'Amérique) couvrent la planète entière avec un système légal pour la conservation et l'utilisation soutenable des oiseaux-d'eau migrateurs et leurs habitats. Ceci peut être atteint seulement si l'AEWA tient ses promesses : conserver des espèces qui en ont besoin, utiliser de façon soutenable ce qui peut être soutenu, stopper la perte des habitats dans les zones humides, impliquer dans cette tâche les habitants le long des itinéraires de migration, renforcer les capacités où le besoin est urgent et enfin mais non des moindres, organiser l'utilisation soutenable des oiseaux d'eau comme une ressource partagée de tous les états de l'aire de répartition ainsi que l'assistance mutuelle de ces états dans leur travail de conservation. Car l'AEWA servira de modèle, bien que chaque région et itinéraire ait ses propres spécificités en ce qui concerne ligne de conduite, balance politique et priorités.

Un nouveau défi est de commencer à réfléchir sur le fait d'inclure plus d'espèces, même non-aquatiques, et une aire encore plus grande lors des discussions sur le développement des structures, par exemple pour l'itinéraire de migration Asie centrale (CAF). D'un point de vue biologique le CAF mérite ses propres institutions d'itinéraire ; d'un point de vue pratique et financier l'entrée à l'AEWA serait une bonne option. Toutefois, c'est pour l'avenir. La priorité absolue doit être la mise en oeuvre des projets et des buts de l'AEWA ; si cela fonctionne et que l'Accord a une large possession dans toute la région, l'extension sur une plus grande zone géographique, incluant aussi plus d'espèces, sera des plus accueillie.

Le Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*)

Le Courlis à bec grêle est un échassier de taille moyenne, un des six Courlis existants du même genre. C'est un oiseau dont l'écologie et la biologie (habitudes de nourriture, de reproduction, de comportement etc...) sont très peu connues. A la fin de la saison de la reproduction au nord-ouest de la Sibérie, le Courlis à bec grêle migre sur une distance allant de 5.000 à 6.500 kilomètres, traversant le sud-est de la Russie et le sud-est de l'Europe pour atteindre ses quartiers d'hiver au Maroc et le long du Golfe Persique.

C'est certainement l'espèce d'oiseaux la plus menacée de l'ouest Paléarctique, le manque de connaissances en ajoutant aux difficultés de sa conservation. Le défi de conservation est rendu encore plus lourd du fait que l'identification de cette espèce n'est pas franche et que c'est un migrateur de moyenne à longue distance, traversant plusieurs pays dans lesquels la conservation est nécessaire. La population des espèces a été estimée en 1994 à entre 50 et 270 oiseaux, mais les estimations récentes, faites en 2002, n'en ont pas compté plus de 50. Le statut de conservation des Courlis à bec grêle est *Critically Endangered*.

Les espèces ont été listées dans le Tableau 1 de l'AEWA, Colonne A, sous les Catégories 1a, 1b & 1c, qui donne un exemple du statut des populations des oiseaux d'eau migrateurs. La clé de la classification est la base de l'exécution du Plan d'Action. Cette liste caractérise le Courlis à bec grêle comme une espèce qui est incluse dans l'Annexe I à la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (1a), qui est listée en tant que menacée dans Les Oiseaux mondialement menacés (Birdlife

International 2000) (1b) et a une population dont le nombre est en dessous du chiffre d'environ 10.000 (1c).

En plus un Memorandum de Compréhension pour la conservation de ces Courlis a été conclu sous l'égide de la Convention de Bonn. Un Plan d'Action international est opérationnel depuis 1996 et est l'outil principal pour les activités de conservation pour ces oiseaux extrêmement rares.

Le Plan d'Action comprend des priorités de conservation incluant une protection légale efficace pour le Courlis à bec grêle et ses semblables, le lieu de ses territoires de reproduction aussi bien que les lieux-clé d'hivernation et les sites de passage, la protection appropriée et la gestion de son habitat et la prise de conscience grandissante parmi les politiciens, les preneurs de décisions et les chasseurs.

En outre plusieurs études afin d'identifier les territoires de reproduction, aussi bien que les sites des escales au cours de la migration et les sites d'hivernation du Courlis à bec grêle ont été parrainées par l'AEWA, le Programme de l'Union Européenne « LIFE Programme » et autres sources. Plusieurs expéditions ont été entreprises en Tunisie, en Albanie, en Lybie, en Afrique de l'ouest, en Iran et au Maroc, toutefois ni des sites de nidification ni des aires d'hivernation n'y ont été découverts.

Dans certaines parties du Bassin méditerranéen, le Courlis à bec grêle était autrefois l'espèce de Courlis la plus commune. Heureusement, il n'est pas trop tard pour les sauver de l'extinction. De temps en temps cet oiseau aurait été aperçu dans divers pays. Malgré que ces nouvelles occasionnelles ne soient pas confirmées, il reste cependant un espoir.





L'AEWA - bien au delà de la conservation des espèces

M. Jürgen Trittin,

Ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire, Allemagne

Les oiseaux migrateurs symbolisent parfaitement le fait que le patrimoine naturel mondial n'appartient pas à un pays en particulier. « Nos » cigognes blanches, sorties de l'œuf sur le toit d'une ferme en Allemagne, migrent vers d'autres pays à l'automne et passent l'hiver en Croatie, en Israël, en Jordanie, en Égypte, en Ouganda ou en Afrique du Sud. Ce phénomène fascinant peut être suivi en se rendant sur le site Web qui nous présente une cigogne blanche femelle prénommée « Prinzesschen ». Aucun animal n'a jamais été aussi longtemps suivi à l'aide de la télémétrie que cet oiseau.

La survie des espèces migratrices dépend de différents pays, ce qui implique une coopération internationale et des règlements clairs pour permettre une conservation efficace. À ces fins, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a chargé la République fédérale d'Allemagne d'élaborer un Accord qui a été adopté en 1979 en tant que « Convention sur les espèces migratrices », également appelée « Convention de Bonn ». Le concept de conservation y occupait la première place - tout spécialement la réduction de l'usage excessif des ressources vivantes. Sous les auspices de la Convention de Bonn et dans le but de concilier la protection et l'usage durable des oiseaux migrateurs, la communauté internationale a rédigé l'Accord sur la conservation des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) qui est entré en vigueur en 1999. L'Allemagne a été le deuxième pays à signer cet Accord

après les Pays-Bas, manifestant son vif intérêt. Avant son entrée en vigueur, l'AEWA a été présentée à une communauté d'experts lors d'un symposium du ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire et de l'Agence fédérale pour la conservation de la nature.

En Allemagne, la protection des oiseaux d'eau migrateurs s'inscrit dans une stratégie générale de conservation de la nature comportant diverses mesures et réglementations, dans laquelle des instruments tels que l'AEWA et la Directive Oiseaux jouent un rôle crucial et se complètent parfaitement. Dans le cadre de cette Directive, de nombreux sites importants pour les oiseaux ont été déclarés sites protégés ou le seront dans l'avenir. Toutefois, pour la majorité des populations d'oiseaux d'eau, l'Union européenne constitue une échelle géographique trop restreinte. L'AEWA assure ce déplacement nécessaire au-delà des frontières de l'Union européenne afin d'englober les habitats entiers de tous nos oiseaux d'eau et d'offrir des éléments supplémentaires de protection. Ceux-ci concernent avant tout la reconnaissance de populations uniques et de mesures indispensables de surveillance à long terme ainsi que des dispositions assurant la durabilité des activités de chasse. La suppression progressive de l'utilisation de la grenaille de plomb dans un nombre croissant d'États fédéraux en Allemagne constitue l'un des résultats de ces dispositions.



L'impact de l'AEWA dépasse la conservation des espèces pris au sens étroit. Pour assurer la mise en œuvre d'autres Accords environnementaux internationaux, par exemple le Protocole de Kyoto, il est nécessaire d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. L'Allemagne est engagée dans la promotion de ces sources d'énergie tout en réalisant simultanément des recherches sur les effets des installations de production de ces nouvelles formes d'énergie sur les oiseaux. Le gouvernement allemand estime essentiel que l'expansion de l'énergie éolienne prenne place dans un cadre sûr d'un point de vue environnemental et accorde une grande importance aux recherches écologiques qui y sont liées. Le Programme sur les investissements du futur du gouvernement allemand se concentre sur les parcs éoliens offshore afin d'étudier leurs impacts sur les oiseaux migrateurs, les poissons et les mammifères marins. Les effets éventuels sur les oiseaux marins et la migration des oiseaux (par exemple des risques de collision) sont examinés de manière approfondie. Nous cherchons à mettre en œuvre une recherche en coopération avec notre partenaire de l'AEWA, le Danemark.

L'AEWA devrait, à l'avenir, renforcer la coopération au sein de ses régions et entre

elles, par exemple en ce qui concerne le développement de l'écotourisme, la promotion des sources d'énergie renouvelables, l'utilisation durable des terres et le développement durable de la pêche, mais aussi l'échange des connaissances et de l'expérience acquise en matière de recensement et de conservation des oiseaux d'eau. Dans ce but, l'Allemagne accordera un soutien financier important au projet du FEM sur les Voies de migrations des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie au cours des prochaines années. C'est un grand plaisir – non seulement pour le gouvernement allemand mais également pour moi-même – de voir que le « projet des voies de migration » va être lancé cette année. Quel plus beau cadeau d'anniversaire pourrait-on souhaiter pour l'AEWA et la communauté internationale œuvrant à la protection des oiseaux d'eau ?

Je présente tous mes vœux de réussite pour l'avenir non seulement pour cet important projet mais aussi pour l'AEWA dans son ensemble. Les activités entreprises devraient se situer dans le prolongement de la décision du Sommet mondial de développement durable (Johannesburg, 2002) d'enrayer de manière significative d'ici 2010 l'appauvrissement de la diversité biologique. L'AEWA peut ainsi participer aux efforts

internationaux de protection de la nature, qui devraient encore s'intensifier. L'objectif 2010, par exemple, a fourni une orientation importante à la Septième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité biologique, tenue en 2004. Ces Parties ont adopté un programme de travail ambitieux destiné à mettre en place un réseau mondial de zones protégées sur les continents d'ici 2010 et sur les mers d'ici 2012. Le travail réalisé dans le cadre de l'AEWA contribuera de manière extrêmement précieuse à ce réseau.

J'espère de tout cœur qu'un plus grand nombre de pays adhéreront à l'AEWA car les espèces migratrices ne pourront être vraiment protégées dans l'intégralité de leurs habitats que si tous les États de l'aire de répartition concernée participent activement à des activités de conservation spécifiques. L'Allemagne encouragera les actions menées en ce sens et continuera à apporter son soutien au Secrétariat afin qu'il poursuive avec succès ses tâches en faveur de notre patrimoine commun.

Projet PNUE-FEM sur les voies de migration des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique/Eurasie

M. Ward Hagemeyer, Chef du Programme pour la conservation de la biodiversité, Wetlands International

En 2003, le Conseil du FEM a approuvé la proposition de Projet PNUE-FEM sur les voies de migration des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique/Eurasie. La proposition était le fruit de quatre années de planification et de consultations avec les partenaires. La mise en œuvre du projet est prévue pour la fin de 2005.

L'objet du projet

Globalement, le projet permettra d'améliorer l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs sur les axes de migration entre l'Afrique et l'Eurasie. Une série d'activités stratégiques et catalytiques seront mises en place en vue de renforcer les capacités disponibles pour des actions de conservation en faveur de ces espèces. Il s'agira notamment d'améliorer les compétences et les qualifications individuelles, l'éventail des outils mis à la disposition des individus, la base d'informations sur les sites et les meilleures pratiques de gestion et, enfin, de développer la capacité des praticiens à communiquer entre eux sur les questions touchant aux voies migratoires. Parmi les résultats attendus du projet :

- Un outil informatique sur le réseau des sites d'une importance cruciale qui sera disponible sur Internet et qui fournira des informations sur les sites les plus importants pour la survie des oiseaux d'eau migrateurs dans la région Afrique/Eurasie. Cet outil sera destiné principalement aux décideurs et aux responsables de sites qui ont besoin de ces informations pour la planification et la gestion.
- Les meilleures pratiques en matière de gestion des zones humides seront mises en valeur dans le cadre de 11 projets de démonstration réalisés dans 12 pays (voir carte).
- Renforcement des capacités techniques des observateurs qui s'emploient à recenser les oiseaux dans les sous-régions clés (Etats du Caucase et d'Asie centrale, Etats du Proche-Orient, Afrique de l'Ouest et de l'Est) grâce à une formation théorique et pratique : sur le terrain.
- Identification des améliorations à apporter à la base de données sur les sites existants d'une importance cruciale pour les oiseaux d'eau migrateurs.
- Mise en place dans quatre sous-régions de Programmes de sensibilisation et de formation sur les oiseaux d'eau et les zones humides, sous le contrôle des parties prenantes.
- Affectation de ressources aux Programmes de sensibilisation et de formation sur les oiseaux d'eau et les zones humides.
- Elaboration et mise en œuvre dans toute la région visée de programmes d'échange ainsi que d'une stratégie permettant de les inscrire dans la durée.
- Un forum électronique de discussion sur les questions relatives aux oiseaux d'eau migrateurs.

Les partenaires du projet

Le partenariat établi durant la phase de préparation du projet a été renforcé : le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sera l'Agence de mise en œuvre des activités du projet financées par le FEM – ce qui permettra de réduire la charge administrative sur les partenaires techniques. Le PNUE demeure l'Agent d'exécution. Les principaux partenaires techniques sont Wetlands International (WI) et BirdLife International (BLI), maîtres d'œuvre désignés du projet, WI étant chargé d'en assumer le pilotage technique. Les 11 projets de démonstration seront exécutés par les organisations locales qui les ont développés durant la phase PDF-B. Le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE est un partenaire technique crucial : il aura pour tâche de développer le portail Internet d'accès à l'information sur le réseau des sites cruciaux. Les Secrétariats de l'AEWA et de la Convention Ramsar maintiennent leur engagement en tant qu'accords multilatéraux clés sur l'environnement dont les plans d'action seront appuyés par le projet.

L'importance du projet pour l'AEWA

Outre le fait que le projet contribuera à mieux faire connaître l'AEWA et son plan d'action et à développer les capacités en vue de sa mise en œuvre, nombre des activités prévues permettront de faire progresser les Priorités internationales d'exécution de l'Accord. Le Projet sur les voies de migration du FEM apportera une contribution majeure à la réalisation du Plan d'action de l'AEWA.

Carte de la zone de l'Accord et localisation des sites de démonstration

Le soutien au projet

Le projet a reçu le soutien des gouvernements d'Afrique du Sud, d'Estonie, de Gambie, de Hongrie, de Lituanie, de Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de Tanzanie, de Turquie et du Yémen.

Les sources de financement

A ce jour, plus de 40 donateurs ont pris des engagements de financements pour l'exécution du projet, notamment le FEM, le Ministère de l'environnement de la République fédérale d'Allemagne, le Secrétariat de l'AEWA et Wetlands International.

Les activités prévues d'ici la fin 2005

La documentation du projet a été préparée à partir du modèle du FEM (Project Brief) et devra ensuite être approuvée par le Directeur général du FEM. Les principaux responsables du projet (directeur technique et sous-directeur des opérations) seront ensuite recrutés dans le cadre d'une procédure internationale administrée par l'UNOPS. Ces processus sont aujourd'hui engagés. Le démarrage du projet est prévu pour l'automne 2005.



- | | |
|--|--|
| 1. Baies d'Haapsalu et de Noarootsi, Estonie | 7. Zone humide de Saloum-Niumi, Sénégal/Gambie |
| 2. Etangs de Biharugra, Hongrie | 8. Wakkerstroom, Afrique du Sud |
| 3. Delta de Nemunas, Lituanie | 9. Zone humide de Dar es-Salaam, Tanzanie |
| 4. Banc d'Arguin, Mauritanie | 10. Lac Burdur, Turquie |
| 5. Ensemble Namga-Kokorou, Niger | 11. Lagons d'Aden, Yémen |
| 6. Plaine inondable d'Hadejia-Nguru, Nigeria | |



L'AEWA prend son envol

M. Robert Hepworth,
Secrétaire exécutif de la Convention sur la conservation
des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)



La Convention sur les espèces migratrices (CMS) est la Convention parapluie du PNUE qui est à l'origine du projet d'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). Elle a conduit les négociations qui ont abouti, il y a 10 ans (le 16 juin 1995), à la cérémonie de signature de cet Accord à la Haye. Le Secrétariat de l'AEWA est également administré par le PNUE et ses bureaux sont situés, tout comme ceux du Secrétariat de sa Convention-mère, dans les locaux de l'ONU, à Bonn. L'AEWA et la CMS partagent également les mêmes objectifs. Ils se représentent mutuellement dans des réunions importantes et joignent leurs efforts dans le domaine de la communication.

L'AEWA est un accord environnemental multilatéral qui a pour objectif la conservation des oiseaux migrateurs dans le cadre des voies de migration. Depuis son entrée en vigueur en 1999, la CMS a observé avec fierté l'importance croissante et le développement rapide de son Accord et lui a apporté son soutien. La CMS et l'AEWA partagent la même vision : la pérennité du phénomène des migrations animales, élément unique de notre patrimoine naturel. Les mesures de conservation prises par ces deux Accords contribuent à présent à la réalisation de l'Objectif 2010 d'enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique.

Les oiseaux d'eau migrateurs parcourent au cours de leur cycle annuel des distances considérables et ont besoin tout au long de leur itinéraire de zones de repos, d'alimentation et de reproduction. La protection à la fois des oiseaux eux-mêmes et

de leurs habitats au cours de leur migration récurrente est la seule façon d'assurer leur survie. Les voies de migration s'étendant sur des continents entiers, une coopération régionale et internationale s'impose, concrétisée par un accord international juridiquement contraignant. L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie a donc été créé par la CMS pour être habilité à négocier des accords juridiquement contraignants au niveau régional en faveur des espèces migratrices. Tous les signataires de l'AEWA s'efforcent de respecter l'objectif de protéger les espèces d'oiseaux qui sont menacées ou vulnérables. L'AEWA couvre un large éventail d'habitats des oiseaux d'eau migrateurs tels que la toundra sibérienne, les réservoirs, les terres cultivées ou le désert du Sahel.

La CMS a fortement soutenu l'élaboration du projet FEM-PNUE sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie. Il s'agit du plus vaste projet de conservation des espèces actuellement en cours dans le cadre de la famille d'Accords de la CMS. De nombreux pays et régions sont prêts à participer à ce projet, représentant un montant de 13,1 millions de dollars américains, destiné à protéger le réseau des sites d'importance majeure pour les oiseaux d'eau migrateurs le long de leurs itinéraires de migration en Afrique-Eurasie. Il ne s'agit pas seulement d'une contribution réunissant plusieurs pays mais également plusieurs parties prenantes en faveur de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des sites des zones humides dont ils sont tributaires. Les communautés locales qui vivent le long de ces itinéraires de migration dépendent des zones

humides et de leurs ressources. Une gestion prudente de ces zones et une utilisation durable des oiseaux d'eau sont essentielles pour réduire la pauvreté. L'amélioration des compétences et des savoir-faire individuels ainsi que des informations disponibles et de la communication sur les questions de la voie de migration concourront à une meilleure capacité pour mettre en œuvre des activités de conservation pertinentes.

Ce projet est conçu pour promouvoir la coopération internationale entre les organismes intergouvernementaux, les ONG, les communautés locales et le secteur privé. Il s'agit d'un élément fondamental de l'approche au niveau de la voie de migration. Le renforcement des capacités stimulera la coopération internationale et soutiendra les efforts nationaux visant à la réduction de l'appauvrissement de la biodiversité dans les zones humides. Les oiseaux d'eau sont des indicateurs uniques pour évaluer les progrès réalisés dans cet effort. Le projet PNUE-FEM contribuera ainsi à l'Objectif 2010 en fournissant les capacités et les données nécessaires à l'utilisation de ces indicateurs.

Le PNUE est l'agence d'exécution de ce projet et ses principaux partenaires techniques sont Wetlands International et BirdLife International. Les activités prioritaires de conservation de l'AEWA et de Ramsar aideront à mettre l'accent sur les problèmes de développement socio-économiques dans le secteur de la conservation et à préserver les zones humides. Il est à présent crucial que ce projet se réalise et apporte des résultats concrets.

À l'instar de sa Convention-mère, l'AEWA entretient des liens de collaboration avec des conventions apparentées, des ONG, des OIG, ses Parties et le PNUE afin d'optimiser les synergies. Les Annexes de l'AEWA et de la CMS énumèrent des espèces qui font l'objet d'une action coordonnée destinée à la

préservation des populations menacées. Par exemple, le Fuligule nyroca, figure à la fois dans les Annexes de la CMS, de l'AEWA et de la Directive Oiseaux. C'est une espèce identifiée pour une action concertée. Elle n'est pas seulement exposée aux pertes d'habitat et à la chasse, mais subit également les menaces des engins de pêche, du saturnisme, de diverses perturbations ou encore des effets du changement climatique qui accroissent la sécheresse dans les aires de reproduction en Asie et les aires d'hivernage en Afrique. La CMS s'efforce d'améliorer la conservation et la gestion de cet oiseau d'eau en participant à un plan d'action mondial en collaboration avec l'AEWA. Ce plan d'action, élaboré conjointement par la CMS et l'AEWA, sera soumis pour acceptation en octobre prochain à la 3ème session de la Réunion des Parties. Il comprend une vaste stratégie de conservation portant sur toute l'aire de répartition de l'espèce.

Une autre action concertée porte sur l'Oie naine qui figure également dans les Annexes de la CMS et de l'AEWA. Cet oiseau représentait autrefois une espèce nicheuse abondante dans les régions arctiques et subarctiques s'étendant entre la Scandinavie et l'Extrême-orient. Cette espèce a toutefois connu un déclin démographique considérable au niveau mondial au cours du dernier siècle. Elle est à présent globalement menacée. La forte pression exercée par la chasse et la perte des habitats de ravitaillement le long des itinéraires de migration et dans les lieux d'hivernage sont les causes principales de ce déclin. Le Bureau BirdLife International de Norvège et la CMS ont joint leurs efforts afin d'accroître la sensibilisation au problème de la conservation de cette espèce. La CMS soutient un projet d'identification des itinéraires de migration dans les régions inexplorées ainsi que dans les aires d'hivernage le long de cette voie de migration. Il s'agit d'un élément crucial dans la

conception d'une vaste stratégie de conservation de cette espèce. Le projet vise à un niveau plus large à réduire considérablement l'impact exercé par la chasse et à établir un réseau de zones protégées pour la conservation des habitats d'importance critique.

La collaboration étroite existant entre la CMS et l'AEWA est profitable à d'autres espèces. Ces deux Accords se sont en effet engagés à sauver l'une des espèces les plus rares : le Courlis à bec grêle. Cette espèce est gravement menacée d'extinction. Comptant moins de 50 individus, elle est même classée comme étant la plus menacée d'Europe. Afin de la sauver de l'extinction, la CMS a conclu un Mémoire de coopération dans lequel l'AEWA a un rôle important. De plus, la CMS et l'AEWA ont joint leurs efforts afin d'identifier les sites d'hivernage de cet oiseau devenu si rare. Une fois que les signataires du Mémoire de coopération auront adhéré à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, ce Mémoire passera sous la supervision de l'AEWA. La CMS a toute confiance que ce changement contribuera à améliorer le travail réalisé en faveur de la survie de cette espèce.

Plus de la moitié des écosystèmes mondiaux qui permettent la vie sur terre sont en péril de fait de leur dégradation et de leur utilisation non durable. À la lumière de l'état des écosystèmes mondiaux et de leur impact sur le bien être des humains et sur les espèces migratrices, les pays doivent intensifier leurs efforts afin d'enrayer l'appauvrissement de la biodiversité d'ici l'année 2010. L'AEWA, grâce à son approche de conservation dans le cadre des voies de migration, apporte dans ce cadre une contribution absolument unique.

Le Vanneau sociable (*Vanellus gregarius*)

Le Vanneau sociable est un échassier migrateur qui se reproduit au Kazakhstan et dans la partie centrale de la Russie méridionale et qui hiverne dans le sud-ouest de l'Asie et le nord-est de l'Afrique. Pendant la période de reproduction, on le trouve dans les steppes arides et les semi-déserts, essentiellement dans des habitats de type steppe, couverts de stipes plumeuses *Stipa pennata* et/ou d'armoises, *Artemisia* spp., souvent associés à des zones de marais salants.

Le Vanneau sociable est devenu une espèce classée Vulnérable à la suite de deux importants déclin démographiques. Le premier, dans les années 1950, est probablement dû à la détérioration des habitats dans les zones de reproduction. Un

autre important déclin a eu lieu dans les années 1970-1980, coïncidant avec une réduction de l'aire de reproduction dans la région du Pavlodar, au Kazakhstan. Ce déclin démographique s'est poursuivi jusqu'à la fin des années 1990 et, à la fin du siècle, le Vanneau sociable était devenu une espèce extrêmement rare. Lors de l'Atelier international sur le Vanneau sociable qui s'est tenu à Moscou en 2002, la population mondiale était estimée entre 200 et 600 couples reproducteurs (environ de 600 à 1800 oiseaux).

La population a décliné dans toute son aire de répartition à cause de la culture rapide des zones de steppe et de l'insuffisance de pâturages ou bien du pâturage intensif sur les prairies restantes. De nombreux nids sont

détruits par le bétail et les activités agricoles. L'expansion du Corbeau freux (*Corvus frugilegus*), le principal prédateur des nids du Vanneau, exerce un effet néfaste supplémentaire.

Un Plan d'action par espèce pour le Vanneau sociable a été élaboré sous les auspices de l'AEWA. Ce Plan d'action décrit et évalue les connaissances actuelles sur l'écologie, les besoins en terme d'habitats, et la répartition saisonnière de cette espèce ainsi que les mesures de conservation que les organisations gouvernementales et non gouvernementales se doivent d'entreprendre afin d'éviter que le déclin démographique de l'espèce se poursuive et d'assurer la conservation du Vanneau sociable pour les générations futures.



© Tim Loseby

L'AEWA prêt à contribuer à l'objectif 2010

M. Emmanuel Severre,
Président du Comité permanent de l'AEWA



La seconde réunion des Parties de l'AEWA (Septembre 2002, Allemagne) a décidé d'établir un Comité Permanent pour l'Accord. Parmi d'autres, la Tanzanie a été élue membre de ce Comité. Depuis lors j'ai eu le plaisir de représenter mon pays et de présider au Comité Permanent de l'AEWA.

L'AEWA est l'un des accords les plus ambitieux développés jusqu'à présent sous les auspices de la Convention sur la Conservation des Espèces migratrices des Animaux sauvages. L'Accord est entré en vigueur le 1er novembre 1999. Toutefois, à la fin de la Réunion des Négociations, il a été conclu d'adopter le texte de l'Accord le 16 juin 1995 à La Haye, Royaume des Pays Bas. C'est la raison pour laquelle nous avons célébré le dixième Anniversaire en juin de cette année, à Bonn, République fédérale d'Allemagne.

Ce n'est pas la première fois que j'ai joué un rôle dans le cadre du travail de l'AEWA. J'ai représenté mon pays à la Réunion des Négociations pour adopter le texte de l'AEWA en 1995. J'ai aussi représenté mon pays en tant que Chef de la Délégation à la première Réunion des Parties Contractantes et la deuxième Réunion des Parties Contractantes de l'AEWA. J'ai fait partie de plusieurs autres Accords multilatéraux sur l'Environnement (MEAs) tels que CITES, CMS, Ramsar etc avant de devenir le Président du Comité Permanent de l'AEWA. Ayant participé à différents Accords multilatéraux sur l'Environnement (MEAs), je pense que je suis bien placé pour commenter la croissance de l'AEWA depuis son adoption.

En regardant l'AEWA, la première chose que je note est que l'Accord a été rédigé par des experts pour des experts. Le texte de l'Accord, ainsi que le Plan d'Action annexé est très accessible. L'approche générale de regarder les espèces au niveau itinéraire de migration est un concept qui est bien compris par les écologistes, les environnementalistes et même le grand public. Ainsi l'approche pragmatique est la force de l'Accord. Le concept est largement apprécié et il ne fait aucun doute que ceci a mené à l'augmentation du nombre des Parties Contractantes qui est de 51 à la date du 1er octobre 2005.

Bien que l'Accord en tant que tel est encore assez jeune, beaucoup d'activités sont ou ont été mises sur pied et marchent, rencontrant entièrement les attentes des Parties Contractantes. Des activités qui valent la peine d'être mentionnées ici sont par exemple la révision de l'utilisation de produits agrochimiques en Afrique et leurs impacts sur les oiseaux migrateurs, l'étude de l'impact potentiel de la pêche marine sur les oiseaux migrateurs, l'échange de savoir faire sur les approches traditionnelles des zones humides et la gestion des oiseaux d'eau en Afrique, une conservation renforcée des réseaux importants de zones humides nécessaires pour les oiseaux migrateurs le long des itinéraires de migration d'Afrique-Eurasie, le statut international de l'utilisation de munitions non-toxiques pour la chasse aux oiseaux d'eau, les plans d'action de l'UE pour les espèces chassables au statut de conservation défavorable et le développement de beaucoup de Plans d'Action internationaux



pour des espèces uniques, parmi lesquels un pour l'érismature de Maccoa.

Les activités pour la mise en oeuvre de l'Accord sont le fruit de l'initiative de la coordination du Secrétariat de l'AEWA. Les réussites de cette équipe, petite mais très engagée depuis toutes ces années méritent des louanges. Ainsi, je tiens à féliciter de tout coeur le Secrétariat de l'AEWA pour ce qu'il a accompli ces dix dernières années. Ceci n'était pas une tâche facile quand on considère les ressources disponibles limitées. J'aimerais aussi exprimer mon appréciation aux Parties Contractantes pour avoir permis au Secrétariat de mener à bien son travail.

Pendant la troisième réunion du Comité Permanent en juillet de cette année, nous avons discuté du futur développement de l'Accord. Comme toujours, il y a différentes vues le concernant. D'un côté le sentiment général est que nous devrions plus nous attacher à l'exécution de l'Accord en cours. D'un autre côté de nouveaux développements comme les Nouveaux Accords sur les Oiseaux demandent notre attention. Le Comité Permanent a noté qu'il manquait un Plan Stratégique pour l'Accord. Un Plan Stratégique peut aider à mieux le mener sur une voie meilleure et mieux guidée. Une

proposition de projet d'un tel Plan Stratégique est au programme de la troisième Réunion des Parties Contractantes de l'AEWA.

Le Comité Permanent est convaincu que de nos jours la communication est l'outil le plus important pour attirer l'attention sur l'AEWA. Avec les ressources limitées dont il dispose, le Secrétariat a fait son maximum et, comme déjà mentionné, est parvenu à convaincre 51 pays de l'aire de répartition à rejoindre l'Accord. Quand on regarde l'ensemble des membres de l'Accord, il est clair qu'il faut encore faire plus. Le Comité Permanent a approuvé le projet final d'une stratégie de communication pour l'Accord qui est soumise à l'adoption à la troisième Réunion des Parties Contractantes de l'AEWA. Entre temps le Gouvernement allemand a décidé de pourvoir le Secrétariat de l'Accord d'un Administrateur stagiaire à partir du 17 octobre 2005 qui, j'en suis sûr, sera hautement apprécié par les Parties Contractantes. Cette personne jouera un rôle important dans la mise en oeuvre de la Stratégie de Communication. Le défi sera de communiquer la valeur particulière de l'AEWA à d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement à tous les niveaux, considérant qu'il y a beaucoup à partager avec eux, en

particulier avec Ramsar et La Convention de la Diversité Biologique pour n'en mentionner que deux. Si nous réussissons à cet égard, il y aura un énorme impact sur la mise en oeuvre de l'Accord.

Au Sommet Mondial sur le Développement durable (2002, Afrique du Sud) les dirigeants du monde ont entrepris d'arrêter le taux actuel de pertes en biodiversité jusqu'en 2010. L'AEWA est prêt à contribuer à l'objectif prévu pour 2010. Toutefois, la force de la chaîne dépend de la force de chaque maillon. En ajoutant nos forces, soit en tant que Parties Contractantes, Etats de l'aire de répartition, ONG ou OGI, nous pouvons atteindre cela au moins pour les espèces d'oiseaux répertoriées par l'AEWA.

Enfin, j'aimerais féliciter l'AEWA pour son dixième Anniversaire et espère que le Secrétariat recevra les ressources nécessaires pour une mise en oeuvre adéquate de l'Accord. Les Etats de l'aire de répartition qui n'ont pas encore rejoint l'AEWA sont encouragés de le faire dans un proche avenir.

La Stratégie de communication de l'AEWA – un instrument essentiel pour la conservation des oiseaux d'eau

Une bonne communication et un échange efficace des informations, des ressources et de l'expérience acquise constituent les outils essentiels d'une coopération réussie au niveau international. Dans ce but, l'AEWA s'est attelé à l'élaboration de sa propre Stratégie de communication qui aidera à la mise en œuvre de l'Accord et de son Plan d'action ainsi qu'à un accroissement continu du nombre de ses adhérents.

Le texte de l'Accord définit clairement la fonction essentielle de la communication dans le cadre de la conservation des oiseaux d'eau : des programmes généraux de sensibilisation, l'échange des informations ainsi que des résultats des programmes de recherche, de

surveillance, de conservation et d'éducation figurent parmi les mesures générales de conservation. C'est pourquoi les Priorités de mises en œuvre pour 2004-2007, adoptées lors de la 2ème session de la Réunion des Parties (Bonn, 2002) comprenaient l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour l'Accord. L'avant-projet de cette stratégie a été approuvé lors de la 2ème réunion du Comité permanent (Bonn, 2004) et est soumis pour adoption à la 3ème session de la Réunion des Parties en octobre 2005 à Dakar. Certains éléments importants de cette stratégie, tels que l'amélioration du site Web de l'AEWA, la réalisation d'un bulletin mensuel électronique en tant qu'outil de base pour la diffusion des

informations ainsi que l'élaboration de lignes directrices relatives à l'adhésion à l'Accord ont toutefois déjà été mis en œuvre. Il est prévu que la mise en œuvre de l'ensemble de la Stratégie prendra cinq ans.

Les groupes cibles de la Stratégie de Communication sont les Parties contractantes et non contractantes des États de l'aire de répartition, les organisations partenaires, les ONG et les autres parties prenantes se trouvant le long des voies de migration, mais aussi les donateurs et le public en général. Pour les atteindre, la Stratégie s'articule autour de quatre objectifs principaux:

1. Communication interne

Une communication interne efficace et un bon échange d'informations entre les organes officiels de l'AEWA seront réalisés en augmentant l'interactivité durant les réunions et dans les intervalles qui les séparent, et tout particulièrement en évaluant le système de la représentation régionale au sein des Comités technique et permanent afin d'améliorer spécifiquement la communication interne au sein des différentes régions.

2. Communication externe

La communication entre les Parties, les États de l'aire de répartition et les autres parties prenantes de l'AEWA ainsi qu'entre ces derniers et le Secrétariat de l'AEWA sera améliorée en organisant des réunions régionales des Parties et en mettant en place des centres régionaux d'échange d'informations sur l'AEWA. En outre, un plus grand nombre d'ambassadeurs de l'AEWA seront engagés afin d'aider le Secrétariat à recruter de nouvelles Parties contractantes.

3. Renforcement de la capacité

Des séminaires de formation seront organisés au niveau des régions et des manuels et des outils de formation seront élaborés pour les participants. Ces différents instruments (séminaires et matériel distribué) permettront aux participants d'organiser à leur tour des cours au niveau national destinés à tous ceux appartenant à la même région que le formateur.

4. Sensibilisation du public

Comme ceci a déjà été mentionné, certains objectifs de la Stratégie de Communication visant à augmenter la sensibilisation à l'AEWA et la connaissance de l'Accord, comme l'amélioration du site Web et l'élaboration du e-bulletin ainsi que des lignes directrices relatives à l'adhésion à l'Accord, ont déjà été réalisés. Toutefois, il incombe maintenant au Secrétariat de tenir à jour le site Web et de publier régulièrement des bulletins. De plus, du matériel d'aide à la sensibilisation tel que des affiches, des brochures spécialisées et des autocollants viendront s'ajouter au matériel de promotion dont dispose déjà l'AEWA.

Le 10ème anniversaire de l'AEWA – une rétrospective



M. Yousoof Mungroo,
Président du Comité technique de l'AEWA



Le 16 juin 2005, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, conclu le 16 juin 1995 à la Haye, aux Pays-Bas, fêtait ses dix ans d'existence. Cet anniversaire n'est pas seulement une date marquante, il nous offre également l'occasion de réfléchir sur les acquis actuels et les défis du futur.

L'objectif de l'Accord est d'œuvrer à la protection et à la conservation des oiseaux d'eau le long de leurs itinéraires de migration grâce à des actions concertées prises par les États de l'aire de répartition, en accordant une attention toute particulière aux espèces qui sont menacées ou qui ont un statut de conservation défavorable. Le nombre des espèces migratrices dépendantes écologiquement des zones humides et couvertes par l'Accord a augmenté, passant de 170 en 1999 (MOP1) à 235 en 2002 (MOP2). Tous les oiseaux couverts par l'Accord ne nécessitent pas forcément des mesures de conservation et il reste des oiseaux menacés qui n'ont pas encore été répertoriés. Afin d'éviter un débat qui s'annonçait interminable, tous les oiseaux migrateurs ont été inclus dans le Tableau 1 du Plan d'action, indépendamment de leur statut de conservation. La question s'est aussitôt posée de savoir si les Parties contractantes et les États de l'aire de répartition - tout particulièrement dans le cas des pays en développement ou en transition économique ou encore des Petits États insulaires en développement (PEID) - disposaient du savoir-faire et des ressources pour mettre en œuvre les mesures de conservation du Plan d'action. Il incombe donc à l'Accord de relever ce défi

et de fournir les outils nécessaires à la réalisation de ces mesures. Le projet du FEM sur les Voies de migration Afrique-Eurasie qui sera probablement démarré fin de l'année 2005 pourrait concourir au renforcement des capacités au sein des Parties contractantes et des États de l'aire de répartition.

L'Accord est entré en vigueur le 1er novembre 1999, ratifié par 17 pays. En l'espace de 6 ans, ce chiffre a triplé, puisqu'en octobre 2005 on comptera 51 Parties à l'Accord. Ce dernier couvre 117 pays et je crois que le Secrétariat accorde une priorité absolue au recrutement de nouvelles Parties. Comme l'a montré le Secrétaire exécutif, cet objectif peut être atteint grâce à l'établissement d'un dialogue permanent, à des démarches continues et des campagnes de sensibilisation destinées aux États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Parties contractantes. L'avant-projet de Stratégie de communication qui sera soumis à l'approbation de la Troisième Réunion des Parties (MOP 3) aidera certainement à stimuler la prise de conscience et le soutien d'un plus grand nombre de pays à la cause de l'Accord.

L'île Maurice a signé l'Accord le 26 octobre 2005. Je dois avouer que la visite de M. Bert Lenten (alors Secrétaire de l'Ancien Secrétariat intérim de l'Accord) à l'île Maurice en avril 1999 a grandement contribué à réactiver les procédures de ratification de l'Accord. Lors de la 6ème réunion du Comité technique qui s'est tenue à l'île Maurice, le gouvernement de ce pays s'est engagé à apporter un soutien sans réserve au Secrétaire exécutif et à promouvoir l'AEWA dans la



région de l'Afrique australe. J'ai eu le grand privilège de participer activement à l'AEWA depuis sa première MOP en 1999. En qualité de Président temporaire du Comité technique de l'AEWA, j'ai participé au siège de l'UNON, à Nairobi, aux procédures de sélection en vue de la nomination du Secrétaire exécutif avant d'être témoin, en tant que Président, des progrès réalisés par l'Accord.

L'AEWA, dont la CMS est la Convention-mère, est orienté vers les espèces et protège tout au long de leurs itinéraires de migration les oiseaux d'eau, éléments importants de la diversité biologique. Les Parties, en mettant en œuvre l'Accord, aideront les gouvernements à respecter l'engagement souscrit au Sommet mondial sur le développement durable (qui s'est tenu à Johannesburg en 2002) d'enrayer de manière significative l'appauvrissement de la diversité biologique d'ici 2010.

L'AEWA est un accord complémentaire de la Convention de Ramsar sur les zones humides. Cette Convention a pour but de protéger les habitats des zones humides en les déclarant sites Ramsar, c'est-à-dire zones humides d'importance internationale, tandis que l'AEWA est axé sur la conservation des espèces d'oiseaux d'eau qui dépendent d'un point de vue écologique de ces zones. Le Programme de travail commun signé par les Secrétariats de Ramsar, de la CMS et de l'AEWA lors de la Conférence mondiale sur les

voies de migration qui s'est tenue en mai 2004 à Édimbourg, en Écosse, s'inscrit parfaitement dans ce cadre. En outre, la Convention de Ramsar tout comme l'AEWA bénéficieront du projet FEM relatif sur les Voies de migration des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique-Eurasie.

Lorsque l'on songe que seulement deux Réunions des Parties (MOP) ont eu lieu et deux périodes triennales se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, les progrès réalisés durant cette courte période - avec une équipe au départ extrêmement restreinte au Secrétariat - sont remarquables. Trois Plans d'action par espèce ont été réalisés, cinq autres seront soumis à l'approbation de la MOP3 et le nombre d'espèces couvertes par l'Accord est passé à 235. Plusieurs outils importants pour la mise en œuvre de l'Accord ont été finalisés pour être également soumis à la MOP3, dont la Stratégie de communication de l'AEWA et les Lignes directrices relatives aux rapports nationaux. L'Accord a déjà acquis une réputation solide. Le recrutement de nouveaux membres et la continuation de la mise en œuvre sont à présent les objectifs prioritaires. Si la tendance actuelle se poursuit et si suffisamment de fonds peuvent être réunis, un avenir radieux s'annonce pour l'Accord.

L'AEWA vue d'une nouvelle Partie contractante



M. Nicholas Hanley,
Chef de Nature et Biodiversité à la DG Environnement de la Commission européenne



Je suis très content que la Communauté Européenne soit la « petite dernière » à ratifier l'AEWA, s'appuyant sur de nombreux états membres de l'Union Européenne déjà adhérents et sur leur soutien à cet Accord international si important.

L'AEWA a pour nous une pertinence particulière car elle fournit un excellent cadre pour une coopération internationale dans la conservation des oiseaux d'eau et joue un rôle complémentaire dans le travail et les efforts accomplis par notre Directive Oiseaux, qui est depuis 1979 la principale législation pour la conservation des oiseaux sauvages. Cette Loi européenne a conduit à des améliorations significatives dans le statut d'un grand nombre d'oiseaux les plus menacés d'Europe. Des progrès ont été réalisés grâce à une action ciblée, en particulier par la création d'un réseau toujours grandissant de Zones de Protection spéciale qui couvre maintenant plus de 8 % du territoire de L'Union Européenne. Dans ce réseau, une grande importance a été attachée à la conservation et à la gestion des zones humides qui accueillent des oiseaux d'eau migrateurs.

Toutefois, des études scientifiques montrent qu'il faut faire encore beaucoup plus, aussi bien dans l'Union Européenne qu'ailleurs. La

conservation de beaucoup d'oiseaux d'eau qui existent dans l'Union Européenne est dépendante de facteurs qui opèrent sur une étendue géographique beaucoup plus vaste, y compris le Continent africain. Les soucis ne font que s'accroître en ce qui concerne le déclin des oiseaux d'eau migrateurs, spécialement celui des échassiers auquel il sera nécessaire de fournir des réponses au niveau itinéraire de migration pour les espèces diverses. Un résumé sur 25 ans d'application de la Directive Oiseaux, l'année dernière, a démontré un large soutien pour renforcer les engagements et l'action de l'Union Européenne pour la conservation globale des oiseaux par la ratification et la mise en oeuvre de l'AEWA.

Nous espérons qu'en devenant une Partie de l'AEWA, la Communauté Européenne peut travailler plus étroitement avec les autres Parties et le Secrétariat. Notre but commun doit être d'encourager et de promouvoir une action centrée et coordonnée pour la conservation des oiseaux d'eau d'un bout à l'autre de leurs itinéraires de migration. En 10 ans, l'AEWA a établi le cadre nécessaire pour une telle action. Le défi dans les années à venir sera de réaliser ce potentiel grâce à des mesures pratiques sur le terrain dans tous les pays de l'itinéraire de migration. L'Union

européenne peut, avec bon espoir, jouer un rôle de soutien significatif en tant que partenaire de ce développement.

Bien sûr, la conservation des oiseaux d'eau ne peut pas être vue de façon isolée. Leur statut de conservation est une indication sur la santé de l'ensemble de l'environnement naturel, spécialement des écosystèmes des zones humides. La protection de la biodiversité ne devrait pas être vue comme une menace pesant sur le développement économique mais comme une précondition essentielle à l'usage soutenable et la gestion des ressources naturelles à long terme. A cet égard l'examen actuel des politiques de développement de l'Union Européenne accorde une attention accrue de la prise en compte de la biodiversité dans l'aide au développement.

J'aimerais féliciter tous ceux qui se sont engagés par leur travail acharné ces dix dernières années dans le but de consolider le rôle central que l'AEWA doit jouer dans la conservation de la biodiversité internationale. Je souhaite à l'AEWA toute la réussite possible dans l'aboutissement des actions pratiques nécessaires pour atteindre dans les années à venir ses buts déjà ambitieux.

Glaréole à ailes noires (*Glareola nordmanni*)

La Glaréole à ailes noires est un échassier du Paléarctique qui se reproduit dans la steppe et la ceinture désertique eurasiennes et qui hiverne en Afrique tropicale. La Glaréole à ailes noires préfère nicher sur les sols secs salins (sols « solonetz » et « solontchak ») présentant une couverture végétale basse et des surfaces dénudées et sur les prairies des steppes intensivement broutées. Elle évite les steppes couvertes de végétation haute

Cette espèce a connu un déclin de population, observé dès la fin du 19ème siècle, lié probablement au labourage extensif des steppes vierges en vue du développement des grandes cultures. Un autre déclin brutal a été enregistré au milieu du 20ème siècle, plus marqué dans les parties occidentales et septentrionales de l'aire de reproduction de l'espèce. Dans la deuxième moitié du 20ème siècle, les effectifs de la Glaréole à ailes noires se sont localement maintenus ou ont même augmenté, probablement du fait de l'irrigation des steppes. Malheureusement, dans les années 1990, la population a recommencé à diminuer considérablement, essentiellement dans le sud de la Russie. Les effectifs de population actuels sont estimés entre 9700 et 14900 oiseaux.

La Glaréole à ailes noires est menacée du fait de la destruction de ses nids par le bétail ou les machines agricoles, par les perturbations humaines et aussi par l'empoisonnement provoqué par les pesticides. Les facteurs naturels de déclin, par exemple les prédateurs terrestres, jouent aussi un rôle important dans le déclin de la population.

Du fait de la situation dramatique que connaît la Glaréole à ailes noires, un Plan d'action par espèce a été élaboré sous les auspices de l'AEWA. Ce Plan a pour objectif d'ensemble d'assurer que la population de Glaréoles à ailes noires se stabilise ou augmente grâce aux mesures de conservation qui tiennent compte à la fois des exigences de l'espèce en matière d'habitat (particulièrement dans les aires de reproduction) et des intérêts des communautés agricoles locales.



© Tim Loseby

Plan d'action international pour la Bernache cravant à ventre sombre

M. Barwolt S. Ebbing, Centre de recherche environnementale, Alterra, Wageningen (Pays-Bas)

*Pourquoi avons-nous besoin d'un plan d'action international pour une espèce aussi florissante que la Bernache cravant à ventre sombre (*Branta b. bernicla*) ?*

Cette question revient souvent au cours des réunions de l'AEWA lors des discussions sur les plans d'action. Toutefois, le graphique ci-dessous indique clairement qu'à une époque relativement récente, à savoir dans les années 1950, cette petite oie marine était très rare, sa population mondiale ne dépassant pas 16000 individus.

*Avant les années 1930, la Bernache cravant était une espèce très communément répandue pendant l'hiver dans les zones intertidales du littoral de l'Europe de l'Ouest, depuis la côte ouest française et les îles britanniques jusqu'à la mer des Wadden qui s'étend des Pays-Bas au Danemark en longeant les côtes allemandes. Il n'existait pas à cette époque des dénombrements fiables comme nous en avons actuellement, mais il est clair que ces oies noires existaient alors par centaines de milliers. Lorsqu'au cours des années 1920, des vagues de froid sur le continent les poussèrent en masse vers la Grande-Bretagne, Coombes les décrit comme formant de « grandes armées ». De vastes étendues plantées de zostères marines (*Zostera marina*), la nourriture préférée des Bernaches pendant l'hiver, existaient aussi en abondance.*

La maladie qui détruisit dans les années 1930 la plupart des prairies de zostères marines le long des côtes atlantiques entraîna une baisse

considérable des effectifs de Bernache, bien que, comme nous l'avons appris à présent, ce déclin était probablement dû à la chasse intensive. Les oiseaux contraints en effet de chercher une autre nourriture, telle que l'herbe et le blé d'hiver, constituèrent des proies bien plus faciles pour les chasseurs.

*Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, ce déclin suscita une vive inquiétude qui poussa les pays comprenant des zones d'hivernage importantes pour cette espèce à en interdire la chasse (les Pays-Bas en 1950, la Grande-Bretagne en 1954 et finalement la France en 1966). Cette mesure n'ayant entraîné aucune augmentation d'effectifs, l'idée que la disparition des zostères marines, plutôt que la chasse, était la cause du déclin s'en trouva renforcée. En 1972, la fermeture de la chasse pour la Bernache à ventre sombre au Danemark, destinée en premier lieu à protéger la Bernache cravant à ventre pâle – espèce encore plus rare (*Branta b. hrota*) – fut suivie d'une recrudescence sans précédent du nombre des effectifs de la Bernache à ventre sombre (voir Fig.1).*

Cet événement insolite donna lieu à de nombreuses réunions portant sur la Bernache. En décembre 1977, à Paris, la Première réunion technique sur les Oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental fut exclusivement consacrée à la Bernache cravant. En fait, cette réunion organisée conjointement par l'IWRB (à présent Wetlands International) et le CIC, peut être vue comme l'événement annonciateur de

l'AEWA. En 1979, une deuxième réunion semblable, organisée à Paris, élargissait cette fois sa portée afin de couvrir d'autres espèces d'oiseaux migrateurs.

L'Atelier international sur la « Bernache dans la mer des Wadden » organisé en septembre 1994 à Leeuwarden (Pays-Bas) sous les auspices de La Société néerlandaise pour la Conservation de la mer des Wadden et le Ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche constitue une autre réunion importante, ainsi que les ateliers qui ont eu lieu en janvier 1997 sur l'île de Texel (Pays-Bas). Ces derniers recommandaient aux pays de l'aire de répartition, à savoir la Russie, le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni, la réalisation d'un Plan d'action international à mettre en relation avec l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA).

Cette même année, après cet atelier de Texel, Jacqueline van Nugteren réalisa dans le cadre du Plan de gestion de la Voie de migration une compilation impressionnante des informations accumulées sur une période récente.

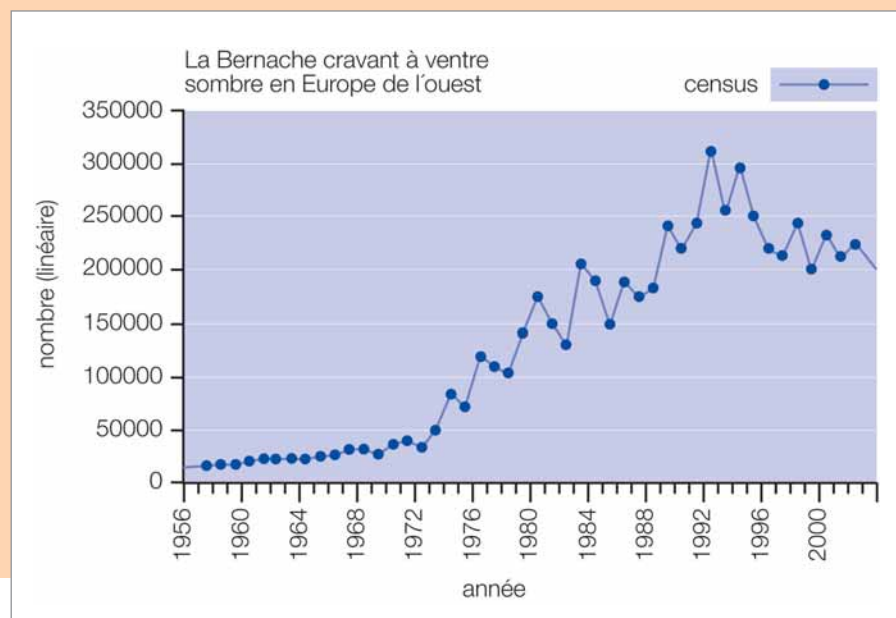
Le sujet brûlant de cette discussion était et demeure la question de la chasse. Les chasseurs estiment qu'étant donné l'état satisfaisant de cette population la chasse pourrait être réouverte dans une certaine mesure. Les partisans de la sauvegarde de la nature non chasseurs craignent toutefois que la réouverture de la chasse, tout particulièrement dans les zones intertidales et

les marais salants restants, ait des effets néfastes sur la répartition des oiseaux. Les Bernaches pourraient être contraintes d'aller vers les terres cultivées, ce qui exacerberait le conflit avec les agriculteurs. Il faudrait réaliser un modèle approfondi de la dynamique de la population, incorporant l'impact de la chasse, afin d'étayer les décisions à prendre sur l'éventualité de la réouverture de la chasse. Toutes ces questions sont abordées dans l'Avant-projet de Plan d'action dont la quatrième version est sur le point d'être acceptée par tous les États de l'aire de répartition. Entre temps, les effectifs de la Bernache cravant ont à nouveau baissé, passant de bien plus de 300 000 en 1992 à moins de 200 000 en 2003 (cf. Fig.1) sans que la chasse ne soit réouverte en Europe de

l'Ouest. Pour des raisons inconnues, la reproduction a sérieusement baissé au cours de la dernière décennie.

Cette petite oie nous laisse à nouveau perplexes et nous nous réjouissons donc que des fonds aient été fournis cette année par l'AEWA (grâce à une subvention du Royaume-Uni) et par le gouvernement néerlandais permettant de réaliser une analyse approfondie de survie, incluant l'impact de la chasse. Il s'agit d'une étape essentielle vers un modèle complet de la dynamique de la population.

Cet historique nous montre que la Bernache cravant n'est pas seulement une espèce abondante, mais qu'elle a été à juste titre la première espèce choisie par l'AEWA pour faire l'objet d'un Plan d'action international.



Ce Plan d'action peut servir de lignes directrices à la fois aux pays de l'aire de répartition précédemment mentionnés, mais aussi aux pays « survolés » par cette espèce tels que la Finlande, l'Estonie et la Suède, afin de les aider non seulement à protéger et gérer une espèce intéressante, mais aussi à protéger un habitat littoral important qui subvient aux besoins de nombreuses autres espèces migratrices.

Fig. 1 : Effectifs de population de la Bernache à ventre sombre estimés d'après les dénombrements hivernaux en Europe occidentale.

Madagascar – prête à adhérer



Mme Zarasoa,
Chef de service de l'environnement marin et côtier,
Ministère de l'environnement, des eaux et forêts, Madagascar



Quatrième île au monde de par sa superficie, Madagascar fait partie des régions les plus exceptionnelles au monde du point de vue biodiversité et écosystème. Son potentiel forestier est considérable et abrite plusieurs espèces animales. Il va de même pour son vaste espace maritime et fluvial riche en mammifères marins et en espèces halieutiques. La grande île dispose aussi d'un potentiel élevé en ressources en eaux et également une vaste étendue de zones humides d'intérêt indéniable dans le maintien des processus écologiques. Cette situation fait de Madagascar un véritable sanctuaire de la nature et un site par excellence de beaucoup d'espèces de faune et de flore endémiques aussi bien au niveau terrestre qu'aux niveaux marin et aquatique.

La conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles constituent une des priorités de notre pays. La déclaration solennelle de son Excellence, Monsieur le Président de la République, lors du cinquième Congrès Mondial des Parcs en Septembre 2003 à Durban de tripler les surfaces à protéger à Madagascar ne fait que renforcer l'engagement du pays à renverser les menaces tendanciennes pesant sur la biodiversité. De nombreuses mesures législatives ont été prises pour aussi bien dans la Politique Environnementale et forestière que dans les codes miniers afin de concrétiser cet engagement entre autre l'élaboration et la mise en œuvre des différentes stratégies nationales.

En outre, dans une perspective de combiner les efforts pour diminuer les menaces qui

pèsent sur les différents milieux naturels et ses occupants aux conséquences parfois irréversibles, Madagascar a entrepris depuis plus d'une décennie des activités de recherche et de gestion durable grâce à la participation effective des Départements publics concernés, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales internationales et locales. Ces efforts privilégient la coopération et la synergie dans la mise en œuvre des Conventions Internationales ratifiées par Madagascar entre autre : la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention de Ramsar, la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention sur la Désertification, la Convention sur les Changements climatiques, et la Convention sur la protection de la couche d'ozone.

Depuis 1980, Madagascar était conscient de l'ampleur des défis environnementaux et la nécessité d'y faire face avec toute la fermeté requise a signé et ratifié la Convention de Bonn, mais malheureusement la ratification n'a pas été achevée jusqu'à maintenant. Dans l'optique de se joindre aux efforts entrepris par la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvages et l'Accord sur la conservation des Oiseaux migrateurs de l'Afrique-Eurasie et d'œuvrer sans relâche dans les missions qu'il s'est assigné et conscient du rôle salutaire et indispensable qu'ils jouent dans la sauvegarde de toutes les espèces menacées, le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts avec les financements de Conservation International Madagascar et des Secrétariats de



l'AEWA et de la CMS, un atelier d'information sur cette Convention et l'Accord s'est tenu le 12 Mai 2005 afin que Madagascar ait beaucoup plus d'information et de compréhension sur les avantages et les obligations en matière de conservation et de gestion rationnelle durable des espèces migratrices. Cet atelier, qui consiste une plateforme d'échanges d'informations et d'expériences ainsi que de communications sur les différents aspects relatifs à l'AEWA et à la Convention de la CMS, a permis de développer dans un cadre convivial des échanges instructifs et informatifs entre les différents experts, les cadres responsables des différents Ministères et les ONG's

impliqués dans la protection de la biodiversité. Cet atelier est aussi marqué par les présentations, d'une part, de la CMS et de l'AEWA par Monsieur Bert Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA qui a mis en exergue les plans d'actions, les projets déjà financés par la CMS à la date de Février 2003 ainsi que l'approche AEWA et les avantages, et d'autre part, la présentation des différents organismes ainsi que d'éminents experts sur l'existence des différentes espèces marines et terrestres en danger à Madagascar.

Actuellement, les oiseaux d'eau migrateurs sont vulnérables à Madagascar du fait que leur migration s'effectue sur de longues distances et qu'ils sont dépendants de réseaux de zones humides dont la superficie diminue et se dégrade conséquemment aux activités de la population riveraine non conforme au principe de l'utilisation durable et rationnelle, entre autre : la chasse non contrôlée la surpêche, la conversion des zones humides en terrains de riziculture, l'implantation de bassins d'aquaculture entraînant la diminution de la zone de nourrissage et la mise en place d'infrastructures diverses (barrages, ...) , ainsi que l'action due aux catastrophes naturelles.

Compte tenu de l'importance et enjeux sur la conservation des espèces d'oiseaux migratrices, les recommandations suivantes ont été émises lors de cet atelier: l'élaboration de plans d'actions pour toutes les espèces les plus menacées, l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de conservation des espèces migratrices, l'identification et désignation des zones importantes pour la

conservation des oiseaux migrateurs ou ZICO, réalisation des inventaires des espèces dans leur aire de distribution et leur cartographie et de promouvoir l'éducation et la sensibilisation des communautés locales, ainsi que la réalisation des projets de développement en leur faveur.

Cependant, deux motifs ont justifié la ratification de la CMS et l'AEWA par Madagascar d'une part la CMS et l'AEWA , grâce à leurs principes et leurs objectifs, fourniraient à Madagascar des moyens adéquats pour une conservation et une gestion durable de ses espèces migratrices et d'autre part ils permettraient à la grande île , de renforcer sa législation en matière de protection de la faune sauvage en ce sens qu'elles renforceraient de façon considérable l'application de certaines dispositions des conventions déjà ratifiées par notre pays, entre autres la Convention de Ramsar, la CITES et la Convention sur la Biodiversité. S'agissant de la CMS et AEWA, Madagascar a déjà entrepris les démarches pour que les instruments de ratification soient signés dans les meilleurs délais.

L'utilisation de produits agrochimiques en Afrique

En Afrique, une large gamme de produits agrochimiques est utilisée dans le cadre de l'agriculture et de la lutte contre les ravageurs. Certains de ces produits sont extrêmement toxiques pour la faune et la flore des zones humides ainsi que pour les oiseaux d'eau migrateurs. Le continent africain compte un grand nombre de Zones importantes pour la conservation des oiseaux (Important Bird Areas ou IBA) et par exemple en Algérie, en Égypte, au Kenya et en Afrique du Sud, la plupart de ces zones font l'objet d'une utilisation abondante de pesticides. Les statistiques nous apprennent que les plus fréquemment utilisés sont (par ordre décroissant) : les insecticides, les fongicides, les herbicides, les raticides et les hormones de croissance. Environ 90 à 99 % des pesticides visant un vecteur sont utilisés dans la lutte contre la malaria.

Les pesticides utilisés dans ces régions sont potentiellement nuisibles pour la faune sauvage tels que les oiseaux d'eaux, que leur impact soit direct ou indirect. On parle d'un impact direct lorsque les produits agrochimiques influent sur la survie ou les taux de reproduction et d'un impact indirect en cas d'effet sur la chaîne alimentaire.

À titre d'exemple, des rapports concernant certaines régions de leur aire de répartition, indiquent que des centaines de cigognes peuvent mourir après avoir mangé les carcasses de ravageurs peu de temps après l'application d'agents chimiques destinés à la lutte contre ces ravageurs. Des effets insidieux à long terme peuvent également se manifester lorsque les produits chimiques s'accumulent

dans les tissus gras des oiseaux, entraînant la mort lorsque cette graisse se métabolise lors d'activités intenses, par exemple pendant la période la migration ou d'alimentation des petits.

Le lac Bogoria au Kenya, dans la Vallée du Rift, constitue un autre exemple : depuis juillet 2004, pas moins de 50 000 petits flamants sont morts sur ce lac qui alimente la plus forte concentration de flamants du monde. Les oiseaux meurent des suites d'une « maladie mystérieuse » qui pourrait avoir un lien avec la pollution. Les tests réalisés sur les cadavres d'oiseaux ont révélé des taux élevés de métaux lourds.

Sites IBA et utilisation de pesticides en Afrique

De plus, de nombreuses études toxicologiques ont apporté la preuve des effets des pesticides sur des oiseaux. Des échantillons du foie et des graisses viscérales de 86 Cormorans (*Phalacrocorax africanus*), prélevés entre janvier et octobre 1986 à la pointe orientale du lac Kariba, ont été analysés afin de détecter 22 composants organochlorés. Les baisses de densité de population se sont révélées avoir un lien avec l'augmentation des niveaux de polluants organiques persistants (POP). Pour certains produits chimiques comme le DDT, la relation de cause à effet entre la concentration de cet élément et les échecs de reproduction a été prouvée.

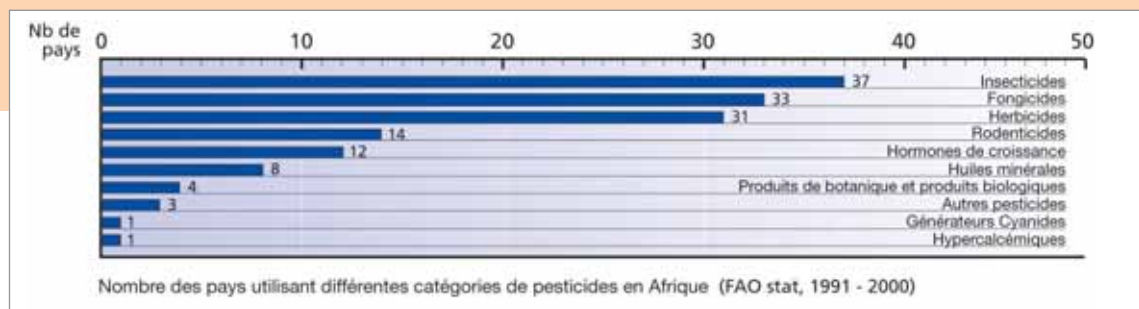
En Afrique, il n'existe pratiquement pas de réglementations sur les pesticides. La majorité des utilisateurs sont mal informés sur ces

produits et leurs effets sur l'environnement. Une information appropriée sur les éléments actifs qu'ils contiennent aiderait à comprendre les dangers liés à leur utilisation.

C'est pourquoi une étude de l'AEWA a été démarrée, destinée à quantifier l'impact réel et potentiel des différents pesticides sur les oiseaux d'eau migrateurs. Elle s'articule autour de plusieurs approches parallèles : voies de migration et aires de repos, schémas d'utilisation de pesticides et données d'écotoxicité. Un rapport final de cette étude sera publié fin 2005.

L'obtention d'informations statistiques constitue le problème essentiel concernant l'utilisation des pesticides en Afrique. Ce problème résulte à la fois du manque d'organisation et des coûts des données. Il est donc important de compléter et d'améliorer les bases de données sur l'utilisation des pesticides et de déterminer les dangers que les produits agrochimiques font peser sur les oiseaux d'eau. On pourra recourir par exemple à l'analyse des résidus d'échantillons d'œufs afin d'estimer les niveaux de pollution de certains habitats ou bien rassembler des données dans des zones infestées par les sauterelles afin de déterminer l'impact réel des traitements chimiques sur la mortalité des oiseaux. Une meilleure connaissance des effets de l'utilisation des produits agrochimiques facilitera la mise en œuvre de mesures de conservation efficaces.

Source : Étude de l'utilisation des produits agrochimiques en Afrique et de leur impact sur les oiseaux d'eau migrateurs (mai 2005)



Les sites et les espèces – les deux faces de la même médaille



M. Peter Bridgewater,
Secrétaire Général de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran 1971)



La Convention de Ramsar et l'AEWA ont développé une étroite relation au cours des dix dernières années – en partie dans le cadre général de la coopération pour les espèces migratoires de CMS, mais dans un programme commun d'actions entre l'AEWA et Ramsar. L'AEWA est née pour mettre en valeur un problème clé : le besoin de plus d'actions formelles et proactives pour la sauvegarde des oiseaux d'eau migrateurs le long du complexe de route entre l'Afrique et l'Europe.

Ce faisant, il a développé l'approche de l'itinéraire de migration pour une zone particulièrement cruciale, ce qui était l'empreinte du travail des premières heures de Ramsar.

Par conséquent, l'accord a pour résultat d'augmenter la conscience dans les pays le long de ce complexe d'itinéraires de migration sur les besoins de ces espèces. Pendant les dix dernières années, l'Accord a fait de grands progrès pour assurer un meilleur profil pour l'espèce des oiseaux aquatiques migrateurs.

Pendant les dix dernières années la Convention de Ramsar a aidé à augmenter le nombre des Parties Contractantes à l'AEWA. Et Ramsar est surtout chargé de la conservation et l'utilisation sage des zones aquatiques – habitat clé pour les espèces sous la conservation de l'AEWA. Bien sûr, la Convention est allée au delà des zones humides ou des oiseaux pour adopter de plus larges perspectives, notre compréhension du rôle de l'eau et des zones humides dans le cycle global de l'eau ayant augmenté. Ainsi

c'est la complémentarité entre l'AEWA et la Convention qui est maintenant la base pour continuer le développement des dernières années et pour construire une entière coopération future.

Les deux domaines dans lesquels l'Accord et la Convention peuvent bien coopérer sont la science et un service de conseil et de communication.

La science parce qu'en apprenant de plus en plus sur les besoins des espèces en espace et en temps, et en comprenant de mieux en mieux les besoins administratifs pour les zones humides et leurs écosystèmes de support, nous pouvons développer des efforts communs pour garantir la conservation des espèces par le moyen d'une sage gestion des sites. Là, un travail commun avec les organes scientifiques auxiliaires sera important dans les prochaines années.

En ce qui concerne le service de conseil et de communication, assurer une information bonne et adéquate disponible pour les Parties et pour la société civile dans les Parties, pour l'AEWA et Ramsar est décisif pour une exécution effective de la Convention et de l'Accord. Tandis que les gouvernements accèdent aux instruments, ce sont les populations locales qui peuvent assurer une exécution effective de l'instrument - ou son échec.

Une autre caractéristique de la synergie que nous sommes en train de développer entre nous est d'assurer que nous avons une adhésion universelle de la Convention et de

l'Accord dans les pays d'itinéraires de migration. C'est particulièrement vrai, pris en considération de la COP9 de la Convention à Kampala, en Ouganda en novembre de cette année. Notre plan de travail commun reconnaît cela et nous nous sommes mis d'accord de promouvoir auprès de nos Parties contractantes respectives dans les régions Afrique/Asie la complémentarité de nos deux instruments et d'encourager l'accès à chaque instrument par des non-Parties.

L'AEWA représente certainement une aire-clé où nous pouvons approfondir et développer les liens et les synergies que nous avons déjà mis en oeuvre, pour ce groupe important d'espèces indicatrices dans une aire importante du monde.



Espèces non indigènes envahissantes

Pendant des milliers d'années, les humains déplaçaient des animaux d'une partie du monde à l'autre, parfois à dessein (p. ex. bétail relâché par des marins sur des îles comme source de nourriture) et parfois accidentellement (p. ex. rats s'étant échappés des bateaux).

Les problèmes avec les espèces non indigènes surviennent très probablement en raison de l'hybridation avec des espèces étroitement apparentées qui auraient été autrement séparées par des barrières géographiques. D'autres problèmes potentiels sont causés par les espèces non indigènes faisant leur proie sur les espèces autochtones, en concurrence avec celles-ci pour la nourriture, perturbant ou détruisant leurs habitats ou introduisant des agents pathogènes ou des parasites qui les affaiblissent ou les tuent. L'envahissement par les espèces non indigènes constitue une des principales causes de l'extinction des oiseaux dans le monde entier, après la destruction de l'habitat et la surexploitation. A présent, presque 30% des oiseaux globalement menacés (sigle anglais: GTBs) sont

affectés par des espèces non indigènes envahissantes.

L'AEWA a élaboré une ligne directrice pour la lutte contre l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs non indigènes Ceci devrait au moins aider à résoudre le problème découlant de l'hybridation avec des espèces étroitement apparentées, séparées dans le passé par des barrières géographiques. La surveillance des importations et exportations d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes et l'introduction de mesures visant à prévenir l'échappement d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes des collections captives constituent des éléments de cette ligne directrice.

Toutefois, il sera toujours essentiel de développer des stratégies afin de prévenir les incidences négatives non seulement des oiseaux d'eau migrateurs non indigènes mais aussi d'autres espèces non indigènes envahissantes, en vue de réduire un des facteurs les plus courants ayant contribué aux pertes récentes subies par l'avifaune.



Les dix premières années de l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie

Une perspective de BirdLife



Le docteur Michael Rands,
Directeur et Président Directeur Général de la BirdLife International



En félicitant l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie à l'occasion de son dixième Anniversaire, BirdLife aime se souvenir de notre association avec l'Accord qui s'étend sur toutes ces dix années et même encore plus loin dans le passé, aux jours où l'Accord a commencé à prendre ses premières formes.

A la conclusion de la rencontre pour la négociation finale à La Haye en juin 1995, il y avait un réel sens d'accomplissement à la pleine réalisation d'un texte historique pourvoyant à l'avenir de tant d'espèces clé d'oiseaux sur une telle immensité géographique. Il y avait une fierté justifiée dans le fait d'avoir produit un Plan d'action innovatif pour faire partie de l'Accord. Toutefois il y avait aussi des incertitudes. Y aurait-il suffisamment d'Etats pour soutenir l'Accord et le rendre viable ? Les points de vue des Etats, parfois différents en ce qui concerne la conservation et l'utilisation soutenable des oiseaux d'eau, pourraient ils être conciliés ? Les conservationnistes et les chasseurs accepteraient-ils comment les populations devraient être évaluées et gérées ? En plus, et pas des moindres, des ressources seraient-elles disponibles pour réaliser tout le travail envisagé ? Maintenant, dix ans après, nous connaissons les réponses à ces questions et bien d'autres encore – elles sont positives, pour presque toutes.

L'Accord s'est certainement montré attrayant aux Etats, le nombre des Parties Contractantes, grandissant de manière régulière, vient de dépasser maintenant les 50. C'est certainement assez pour permettre un large éventail d'activités utiles, mais le besoin de s'agrandir est encore là afin d'atteindre le maximum de presque 120 Parties. Plusieurs Etats nordiques qui abritent les aires vitales de couvaison de beaucoup d'espèces conservées par l'AEWA doivent encore rejoindre l'Accord. Des pays non-membres à l'ouest de l'Asie et du Moyen-Orient qui accueillent d'importantes populations d'oiseaux hivernants et migrateurs devraient être encouragés à jouer leur rôle. En Afrique, où le potentiel d'élargissement est le plus grand, l'AEWA a besoin de persuader beaucoup plus de gouvernements de sa valeur pour leurs habitants : la pauvreté étant une réalité accablante pour le Continent africain, nous devrions souligner le rôle vital que les oiseaux d'eau migrateurs et les endroits où ils vivent, jouent, apportant un soutien aux vies et aux conditions de vie des communautés humaines. Le Secrétariat de l'AEWA continue son excellent travail en s'adressant à d'éventuelles nouvelles Parties; du nouveau matériel publicitaire soutenu par le Gouvernement du Luxembourg jouera un rôle utile. Toutefois, les Parties existantes et les observateurs doivent aussi apporter leur aide. BirdLife continuera de promouvoir l'Accord, en particulier avec son réseau de partenaires tout au long de l'itinéraire de migration d'Afrique-Eurasie.

Il y a eu peu de conflit à l'intérieur de l'AEWA entre ceux qui cherchaient principalement à conserver les oiseaux d'eau et ceux dont le but principal était leur utilisation soutenable. Cette situation désirable a résulté en grande partie des mécanismes établis par l'Accord. Le Comité technique, en particulier, est arrivé à établir un équilibre non seulement, entre les membres formels mais aussi entre les observateurs qui sont régulièrement invités à ses réunions. BirdLife continue à être parmi ces derniers et apprécie grandement l'opportunité de jouer un rôle dans le développement de l'Accord. Il est certain que des différences d'accentuation surgissent parmi ses membres, mais le Comité est bien avisé que les oiseaux d'eau en Afrique et Eurasie sont menacés principalement par la perte et la dégradation de l'habitat, situation que nous sommes bien d'accord de combattre ensemble. Le travail du Comité a la science pour support et l'importance de solides données ne peut être surestimée, que ces informations viennent du comptage d'oiseaux d'eau vivants ou des statistiques des gibecières. Des défis restent certainement dans ce domaine d'activités : un exemple est que nous avons besoin d'assurer qu'un financement approprié sera disponible pour l'International Waterbird Census et pour les Waterbird Population Estimates, publiées régulièrement, les deux fournissant des informations extrêmement importantes sur le statut et les tendances, sans lesquelles l'Accord ne peut fonctionner. Une coopération avec d'autres utilisateurs des mêmes informations serait une aide, ainsi que la Convention sur les Espèces migratrices, La Convention relative aux zones humides, la Commission européenne et d'autres encore.

L'Accord a fait des progrès considérables avec le développement et la mise en oeuvre du Plan d'action international des espèces uniques dans lequel le BirdLife Partenariat s'est particulièrement engagé – y compris les

plans d'actions couvrant les espèces d'oiseaux d'eau les plus menacées dans le monde comme l'ibis chauve et le vanneau sociable. Il reste encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine et en particulier pour encourager la mise en oeuvre au niveau national dans les Etats de l'aire de répartition. Soit dit en passant une telle mise en oeuvre est souvent difficile à mesurer, les rapports nationaux étant absents. Ceux-ci sont demandés par l'Accord mais l'enregistrement de leur soumission est franchement peu satisfaisant et des moyens doivent être trouvés pour encourager leur publication régulière, au profit de tous ceux travaillant sur l'Accord.

Remplacer le plomb des munitions de chasse par des alternatives non toxiques prend plus de temps qu'il n'était envisagé il y a dix ans à La Haye. Le résultat est entouré d'arguments compliqués techniques, économiques et d'intérêt public (welfare), aussi bien que ceux qui ont rapport avec la conservation et l'utilisation soutenable des oiseaux d'eau. Toutefois, nous ne devons pas laisser cette complexité nous décourager dans nos efforts acharnés afin de trouver des solutions qui réduiront et éventuellement élimineront une source de mortalité qui n'est dans l'intérêt de personne à long terme.

Un récent développement passionnant a été le projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial « Conservation accrue du réseau important de zones humides nécessaires pour les oiseaux d'eau migrateurs des itinéraires d'Afrique-Eurasie ». Ceci permettra à l'AEWA un grand éventail de travail de valeur, allant de l'identification de sites d'importance internationale (utilisant l'information, parmi d'autres sources, des programmes de BirdLife's Important Bird Area and Endemic Bird Area) à la construction de capacité de surveillance et de monitoring et encore bien d'autres aires-clés de travail. Il

faut souhaiter que les procédés initiaux nécessairement assez compliqués peuvent être réalisés pour permettre qu'une mise en oeuvre commence en 2005. Il faut remercier nos collègues de Wetlands International pour les immenses efforts qu'ils ont fournis pour faire naître ce projet.

Un défi majeur pour l'Accord continue à trouver des fonds pour les nombreuses tâches qu'il a à accomplir. Il faut féliciter le Secrétariat, en une période de difficultés économiques et de fluctuations monétaires, d'avoir trouvé l'argent pour permettre la mise en oeuvre de nombreux projets. Il faut remercier les Gouvernements donateurs (notamment l'Allemagne Fédérale, Le Luxembourg, Les Pays Bas, La Suisse et le Royaume Uni) pour leur généreux soutien, mais il faut encore faire plus.

En cette dixième année, avec la Troisième Réunion des Parties qui approche, l'AEWA a le droit d'être fière de ce qu'elle a réussi à faire jusqu'à ce jour. Toutefois il n'est pas question de se reposer sur ses lauriers. Nous tous, les Parties contractantes, les experts et observateurs, devons cette année renouveler notre engagement et redoubler nos efforts pour la conservation des oiseaux d'eau. En engageant les ressources de BirdLife pour cet effort à poursuivre, puis-je souhaiter à l'AEWA tout le succès possible pour la prochaine décennie et encore plus longtemps dans l'avenir.



Ibis chauve (*Geronticus eremita*)

L'ibis chauve est un lointain parent des ciconiidés et des hérons. Autrefois, l'espèce était très répandue en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et même dans les Alpes, mais aujourd'hui elle est classifiée dans la catégorie « gravement menacé d'extinction ». L'ibis chauve vit dans des plaines rocheuses semi-arides, mais est aussi présent dans des champs de culture et des pâturages et prairies de haute altitude. Ces oiseaux se reproduisent en colonies et nichent sur des falaises, souvent le long des cours d'eau ou du littoral.

Bien que ces oiseaux soient doués d'une grande longévité – en captivité ils atteignent une moyenne de 20-25 ans - un déclin net depuis le début du 20ème siècle a été enregistré dans les populations occidentale et orientale. La cause principale du déclin était l'utilisation de pesticides (DDT), mais aussi la perturbation par les humains et la chasse. Seulement quelques individus ont subsisté, entre autres dans le Souss Massa National Park au Maroc (420 oiseaux, état 2004), et une population génétiquement distincte de trois couples découverts récemment en Syrie.

L'AEWA a initié un plan d'action par espèce international pour l'ibis chauve. La rédaction du plan a été déléguée à la SEO/BirdLife Espagne. La priorité clé pour la conservation est d'assurer la protection de la population marocaine, qui est présente sur deux sites. Le Souss-Massa National Park a été désigné spécifiquement pour protéger ses aires de nidification et d'alimentation.

Les principaux objectifs identifiés pour accroître le nombre des ibis chauves au Maroc, en Syrie et en Turquie sont les suivants. La population turque est représentée par un troupeau captif en vol libre:

- maintenir les modes de culture agricole et de pâturage en vue d'atteindre l'exploitation durable des prairies et d'interrompre la progression des processus de désertification
- encourager des régimes de pâturage et d'utilisation énergétiques durables alternatifs, en combinaison avec la promotion du développement socio-économique des communautés locales
- contrôler la collecte de bois de chauffage afin de prévenir la destruction ou la dégradation des aires d'alimentation
- mettre un terme à la chasse
- contrôler la construction de bâtiments illégaux sur ou à proximité des sites de reproduction et d'alimentation
- réduire le risque d'intoxication.

Grâce à des programmes de conservation, il y a déjà de premiers signaux timides indiquant que la population au Souss Massa National Park est stable et augmente depuis 1999. La mise en oeuvre du Plan d'action pour l'ibis chauve contribuera à ce que cette tendance se poursuive.



© Phil Savoie - www.naturepl.com

L'AEWA va bien plus loin que la conservation des espèces



Mme Jane Madgwick,
Directrice générale, Wetlands International



L'AEWA célèbre son dixième anniversaire cette année. Dix ans de conservation d'oiseaux migrateurs se concentre dans la famille PNUE/CMS. Ce sont de bonnes nouvelles car pendant ces dix années, sur le fond de la crédibilité de CMS en tant que convention-mère, l'AEWA a engendré un élan significatif pour la conservation des oiseaux d'eau dans la région d'Afrique, d'Europe et de la partie ouest de l'Asie.

Au moins une partie de son succès, à part son évidente concentration sur les oiseaux d'eau migrateurs est due au fait qu'il est plus qu'une initiative de conservation d'espèces. Il promeut une véritable approche de la conservation de l'itinéraire de migration, sûrement la plus réussie dans son genre. Il combine la gestion des espèces, des sites, des habitats et des activités humaines et les amalgame en un heureux mélange qui apporte des bénéfices pour la nature et les êtres humains. Il est important de souligner ici ce composant humain des itinéraires de migration. Cet aspect n'est parfois que pauvrement reconnu, bien que ce soit souvent grâce à la conservation d'oiseaux migrateurs que la qualité de l'habitat et du site peut être rétablie et de là peuvent être rétablis les services d'écosystème pour les communautés locales.

Dans ces dix années après l'apparition de ses premières plumes, l'AEWA a étendu ses ailes sur de très grandes parties de l'itinéraire de migration, maintenant sur 51 pays, créant ainsi la condition pour un heureux résultat de sa conservation. Des défis sont encore là, bien sûr, comme d'accueillir dans la famille de l'Accord le pays vraisemblablement le plus

important : La Russie, dont les vastes territoires sont des aires arctiques de couvaison et de nombreux sites de halte très importants. Néanmoins, le Secrétariat doit être félicité pour les résultats énormes déjà obtenus en ces quelques années de sa vie relativement jeune.

Toutefois, l'Accord est plus que le Secrétariat et ses activités. Le Secrétariat représente le composant international de l'Accord. Il complète le travail des Parties contractantes et autres Etats de l'aire de répartition à l'échelle nationale. L'Accord crée le cadre et les conditions internationales sous forme d'outils, de mécanismes, de conduite, de coordination et d'engagement pour assurer le succès des activités nationales. On ne peut suffisamment souligner que sans l'engagement et les activités nationales, l'Accord n'aurait aucune chance de réussir.

Wetlands International est tellement convaincue du potentiel et de l'efficacité de cette approche de l'itinéraire de migration que nous en avons fait un de nos quatre buts globaux de notre nouvelle stratégie de dix ans de développer des initiatives d'itinéraire de migration comme réseaux écologiques dans le monde entier.

La bonne association que nous avons avec l'AEWA et CMS sa convention mère est un exemple de taille prouvant combien nous croyons que nous pouvons contribuer à l'approche de l'itinéraire de migration pour conserver des espèces et des habitats et améliorer le bien-être des êtres humains. Wetlands International veut continuer à fournir beaucoup de soutien et une étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Accord.



D'autre part, l'Accord aide à créer les conditions pour que Wetlands International mène à bien ses objectifs stratégiques.

En ce dixième anniversaire, il faut penser à l'avenir. L'Accord s'est concentré jusqu'alors à grandir et à s'établir lui-même dans la région. Maintenant une nouvelle phase dans la vie de l'AEWA est en train de démarrer, une phase pendant laquelle l'exécution du Plan d'Action de l'Accord devient de plus en plus importante. Wetlands International voit clairement l'importance de ce changement du centre d'action et est pour cela fier d'être capable d'y apporter une contribution très significative et d'en construire la capacité dans la région, par exemple, par le projet PNUE-FEM des itinéraires de migration d'Afrique-Eurasie qui va démarrer cette année. Il développera des outils et des capacités pour la conservation d'un réseau de sites importants pour la conservation des oiseaux

d'eau migrateurs dans la région Afrique-Eurasie. Pour cette raison, le secrétariat de l'AEWA et les Parties Contractantes apportent une importante contribution financière à ce projet (en outre, beaucoup d'autres donateurs dont les plus importants sont le FEM et le Gouvernement allemand). En tant que sous-contractant conducteur de ce projet qui représente un vrai défi, Wetlands International se réjouit des prochaines nombreuses années d'une coopération fructueuse avec l'AEWA !

AFRING – Programme de baguage des oiseaux d'eau d'Afrique

On connaît très peu de choses sur la migration des oiseaux d'eau en Afrique. Cela s'applique aussi bien aux oiseaux migrateurs intra-africains qu'aux oiseaux migrateurs entrant dans le continent, venant du reste de l'aire de l'Accord.

En Europe, des études de baguage ont largement contribué à la compréhension actuelle de la migration et de l'écologie, par exemple l'Union européenne pour le baguage des oiseaux (EURING). Ce programme a été mis en oeuvre en 1963 avec le but indiqué d'organiser et de standardiser le baguage scientifique des oiseaux en Europe. Tous les programmes européens de baguage qui prévoient des bagues numérotées pour l'étude des oiseaux sauvages sont membres d'EURING. En 1966 EURING a conçu un système standardisé de codage pour les données d'identification des bagues pour encourager l'échange d'informations entre les différents centres nationaux de baguage.

Ce code est maintenant utilisé par tous les centres nationaux de baguage et permet la transmission et l'analyse faciles des données venant de sources différentes.



Pour faire une comparaison, en Afrique le manque de données se révèle être un obstacle majeur au développement de l'AEWA; par exemple, le manque de compréhension des mouvements d'une espèce entre les pays limite la capacité de produire des plans d'action. Un corps correspondant à EURING en Afrique est l'Unité de baguage des oiseaux d'Afrique du Sud (SAFRING). SAFRING a été établie en 1948 et agit sans relâche depuis cette date. Dès son commencement, SAFRING a eu une forte tradition de fournir des services de baguage au sud de l'Afrique, spécialement en Namibie, en Botswana, au Zimbabwe, au Mozambique, au Swaziland, au Lesotho, sur l'île Maurice et au Malawi. Les données de baguages arrivant sont enregistrées dans une base de données électronique qui contient déjà quelques données historiques. Toutefois, SAFRING couvre seulement les régions du sud du continent et non pas l'Afrique tout entière.

Du point de vue de l'AEWA, il y a un grand nombre d'informations cachées qui pourraient jouer un rôle important dans le développement des activités de conservation pour les espèces oiseaux migrateurs à l'intérieur des Aires de l'Accord. C'est pourquoi, l'AEWA a créé une étude-pilote pour développer un Programme de baguage des oiseaux d'eau d'Afrique (AFRING), qui, nous le souhaitons fournira une coordination internationale entre les différents programmes de baguages. Les objectifs de cette étude-pilote sont :

- Déterminer la quantité d'informations disponibles sur les bagues d'oiseaux d'eau récupérées ainsi que les endroits où trouver ces informations pour les espèces d'oiseaux d'eau à l'intérieur de l'aire de l'Accord de l'AEWA ;

- Procéder à une analyse exploratoire des méthodes permettant d'exploiter la grande quantité d'informations disponibles sur les bagues d'oiseaux d'eau récupérées qui peuvent être utilisées par l'AEWA;
- Démontrer l'efficacité de ces méthodes en les appliquant à titre d'exemple à un échantillon d'espèces;
- Définir une stratégie pour l'analyse complète de ces bases de données qui impliquera de nombreuses parties prenantes;
- Prévoir des lignes directrices pour les stratégies futures de baguage des oiseaux d'eau de telle façon que celles-ci puissent apporter une contribution importante à la science de conservation des oiseaux d'eau et aux objectifs de l'AEWA.

Le premier stage de baguage des oiseaux d'eau d'Afrique a eu lieu en Afrique de l'Est (Kenya) en septembre 2004. Le stage s'est concentré sur cette partie de l'Afrique parce que le programme de baguage dans cette région est relativement bien établi, fournissant une plateforme utile à partir de laquelle il est possible de lancer les initiatives de baguage en Afrique. Le stage a donné aux délégués une excellente possibilité d'en apprendre plus en ce qui concerne la capture des échassiers ainsi que les techniques de détermination de l'âge et du sexe.

Un autre stage est prévu pour le Ghana en 2006 pour former des bagueurs Ouest-africains. Celui-ci aidera à avancer dans le développement du Programme de baguage des oiseaux d'eau d'Afrique.



M. Dieter Schramm,
Président du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC)



Le slogan « Nature sans frontière », souvent utilisé, parfois même de manière abusive, constitue toutefois une vérité fondamentale en ce qui concerne la sauvegarde des oiseaux d'eau migrateurs. On ne soulignera jamais suffisamment l'importance de l'AEWA à cet égard. C'est donc pour moi un grand honneur que de participer, au nom du CIC, le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier, à cette publication célébrant le dixième anniversaire de cet Accord. Il faut tout d'abord souligner le rôle vital joué par l'AEWA dans l'intégration des itinéraires de migration à l'échelle de l'Afrique-Eurasie. Nulle part ailleurs, les oiseaux migrateurs ne traversent chaque année autant de frontières politiques et culturelles et autres lignes de démarcation séparant des conditions de vie communautaires d'une grande diversité, telles que les stratégies de conservation. Dans cette optique, il faudrait accorder une attention spéciale aux aires de reproduction, aux aires de l'Asie Centrale, sans oublier bien sûr l'Afrique, continent nécessitant, en matière de conservation durable de la nature, une prise de conscience accrue et un grand support de l'extérieur. En d'autres termes, la portée géographique de l'AEWA est d'une grande pertinence, apportant un complément précieux à l'approche européenne, plus étroite.

De nombreux instruments internationaux ont été mis en place afin de préserver la biodiversité et assurer un développement durable. Dans cette profusion d'outils, l'AEWA joue un rôle significatif en mettant l'accent sur les oiseaux d'eau et leurs habitats et, surtout, en créant des synergies entre les partenaires

partageant les mêmes intérêts. Le CIC se réjouit de ce rôle important joué par l'AEWA et apprécie sa co-gestion claire à laquelle participe les parties prenantes à tous les niveaux. Ce genre d'approche plus large s'impose pour permettre une participation plus active de tous, particulièrement dans le cas des chasseurs. Il existe une longue tradition de prélèvement des oiseaux d'eau. La chasse récréative est très populaire, mais la chasse de subsistance s'est toujours maintenue à travers les âges. Dans de nombreuses régions éloignées, les oiseaux d'eau constituent toujours une ressource alimentaire importante. Afin de concilier tous ces intérêts et d'assurer une gestion durable des prélèvements, une approche commune de toutes les parties prenantes s'impose.

L'AEWA est le seul instrument international de gestion de la nature qui mentionne explicitement dans son Plan d'action le besoin d'éliminer progressivement la chasse à la grenaille de plomb dans les zones humides. Le CIC, dans sa résolution de 2003 intitulée « Les problèmes de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides » a abordé ce problème particulier et souligné les objectifs communs. Il ne s'agit pas seulement d'éliminer les pertes inutiles de gibier sauvage et d'enrayer la pollution ou la détérioration des habitats naturels, mais aussi de garantir une chasse durable en terme d'impact sur les populations et fondée sur le principe de l'utilisation judicieuse. C'est ainsi que la perception de la chasse en générale et l'image des chasseurs pourront être améliorés. Le CIC exhorte donc vivement les organes gouvernementaux et non



gouvernementaux aux niveaux national et international à joindre leurs efforts pour développer des instruments d'éducation et de sensibilisation destinés aux chasseurs et à fournir des informations pertinentes concernant les problèmes liés à l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides. Il demande aussi instamment à tous les chasseurs de participer aux discussions sur l'avenir de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse.

Quant à notre coopération, le CIC apprécie pleinement son siège officiel au sein du Comité technique de l'AEWA. En plus d'une coopération courante, ce Comité fournit à nos organes internationaux une plate-forme utile pour une gestion conjuguée et une bonne coopération. De plus, les Réunions des Parties constituent un forum permettant de renforcer nos intérêts mutuels et d'engager de nouvelles parties prenantes venant de tous les pays de la région Afrique-Eurasie. Les bons exemples de notre coopération sur des projets concrets sont la preuve qu'il est possible de concilier, d'une manière profitable à tous, la conservation de la nature avec son utilisation durable.

Tous nos vœux pour notre bonne coopération dans l'avenir et JOYEUX ANNIVERSAIRE !



L'élimination progressive de la grenaille de plomb dans les zones humides

Le saturnisme des oiseaux d'eau provoqué par l'ingestion de grenaille de plomb constitue un grave problème environnemental. Les cartouches utilisées pour la chasse au gibier d'eau contiennent chacune près de 30 grammes de plomb. Pour chaque oiseau prélevé, un chasseur tire en moyenne de 3 à 6 cartouches, seuls quelques grains touchant en fait l'oiseau et le reste tombant sur le sol ou dans l'eau. C'est ainsi que des milliers de tonnes de plomb se déposent chaque année dans les zones humides du monde entier.

Les oiseaux d'eau extraient délibérément les grains de plomb des fonds humides et les ingèrent, les prenant pour de la nourriture ou de petits cailloux qui sont retenus dans leur gésier pour faciliter le broyage des aliments.

Le plomb est un métal hautement toxique, qui provoque une grave anémie et atteint les systèmes nerveux et circulatoire, le foie et les reins. Selon la quantité de grenaille absorbée, l'oiseau meurt au bout de quelques jours ou de quelques semaines. Un oiseau qui n'a absorbé qu'un seul grain survit en principe, mais son système immunitaire ou sa fertilité risquent d'être affectés. De plus, même de faibles concentrations de plomb peuvent avoir un effet néfaste sur les réserves d'énergie, affectant la capacité de préparation à la migration. La chair de nombreux oiseaux d'eau présentent des taux de plomb bien supérieurs à la norme généralement acceptée pour la consommation alimentaire. Il a été estimé que le saturnisme provoqué par l'ingestion de grenaille de plomb de chasse

tue chaque année des millions d'oiseaux d'eau à travers le monde.

À l'heure actuelle, seuls six Parties contractantes de l'AEWA, plus les États-Unis, ont supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides. Cinq Parties contractantes sont bien engagées dans cette voie, mais la majorité des États de l'aire de répartition, y compris les 40 Parties contractantes restantes, n'ont toujours pas respecté le Paragraphe 4.1.4. de l'Accord (« Les Parties s'efforcent de supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides d'ici l'année 2000 »). La suppression de la grenaille de plomb soulève certaines difficultés qui empêchent un passage en douceur à l'utilisation de la grenaille non toxique. Les problèmes rencontrés sont de diverses natures, mais le manque de prise de conscience constitue généralement le principal obstacle.

Afin de prendre en main le problème du manque d'information à la fois au niveau des chasseurs et des autorités, la MOP2 avait chargé le Secrétariat de l'Accord d'intensifier la sensibilisation au problème du saturnisme. Depuis lors, le Secrétariat a organisé plusieurs ateliers sur ce thème. De plus, un bulletin spécial de l'AEWA, un recueil de texte et plusieurs articles ont été consacrés à ce sujet et largement diffusés. Le Secrétariat continuera à accroître la sensibilisation aux problèmes liés à l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides et aux alternatives disponibles.





M. Bert Lenten,
Secrétaire exécutif de l'AEWA



Il y a quelque temps, nous avons contacté plusieurs organisations en leur demandant de nous communiquer leur point de vue sur ce que l'AEWA avait réalisé jusqu'à présent et sur les défis qui l'attendaient. Toutes les organisations contactées ont répondu avec enthousiasme, ce qui nous a permis de réaliser le présent recueil d'articles. Le Secrétariat leur en est très reconnaissant.

En qualité de Secrétaire exécutif du Secrétariat, je ne peux qu'approuver la réflexion de Mme Jane Madgwick, Directrice générale de Wetlands International, mentionnant que l'Accord est davantage que seulement le Secrétariat. Il ne faut pourtant pas sous-estimer le rôle de ce dernier. Un Accord sans Secrétariat est comme une voiture sans moteur, ce Secrétariat ayant pour rôle de démarrer, de stimuler, de coordonner et de superviser la mise en œuvre de l'Accord. Inutile de préciser que ceci n'est possible que si le Secrétariat reçoit le support nécessaire. Les Parties contractantes, les États de l'aire de répartition, le PNUJ, le Secrétariat de la CMS ainsi que d'autres OIG et ONG jouent également un rôle crucial dans cette mise en œuvre.

Depuis le 1er janvier 1996, je participe à l'AEWA en tant que Secrétaire exécutif. Le personnel de ce Secrétariat est passé d'un seul membre à trois membres permanents. Le 17 octobre 2005, un Administrateur stagiaire (JPO), fourni par le gouvernement allemand, est entré en fonction. Nous avons en plus trois employés temporaires pour nous aider, tous travaillant pour l'AEWA avec grand dévouement. En tant que chef du Secrétariat, je dois reconnaître que c'est également l'une des raisons pour lesquelles nous avons pu tant réaliser jusqu'à présent.

J'estime que ce n'est pas au Secrétariat d'évaluer la réussite de l'AEWA. Un grand nombre des articles présentés dans ce recueil donnent d'ailleurs une idée de ce que nous avons réalisé. L'une des plus importantes réalisations de ces dix dernières années demeure toutefois pour moi la prise de conscience de l'existence de voies de migration et l'acceptation générale d'une « approche au niveau de la voie de migration » qui constituera la base principale de notre œuvre future.



Le défi que l'AEWA doit relever pour l'avenir est d'intensifier la mise en œuvre de l'Accord afin de respecter l'Objectif 2010 défini par le Sommet mondial sur le développement durable (2002, Afrique du Sud). Un autre défi sera de renforcer la coopération avec les Accords environnementaux multilatéraux et de s'assurer les ressources nécessaires permettant de mettre en œuvre l'Accord comme il convient. De plus, la discussion sur les développements de l'Accord, tels que l'extension de ses limites géographiques ou l'inclusion d'autres espèces d'oiseaux, a déjà commencé ces dernières années et sera l'une des questions essentielles de la prochaine décennie. Quelle que soit la décision prise à ce sujet, il sera important de préserver le caractère très pragmatique de l'AEWA et son orientation sur les voies de migrations des espèces enregistrées, qui font sa force actuelle.

Je voudrais remercier Gerard C. Boere, ancien responsable des politiques du Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments (LNV), Pays-Bas et M. Arnulf Müller-Helmbrecht, ancien Secrétaire exécutif de la CMS, pour avoir pris l'initiative d'élaborer

l'Accord. Sans leur vision et sans le soutien du LNV et de la CMS, l'AEWA n'existerait pas. La célébration du dixième anniversaire ne peut se faire sans rendre hommage à ces deux visionnaires ainsi qu'à toutes les personnes et toutes les organisations qui ont soutenu notre travail au cours de ces dix dernières années.

Avec les 51 Parties contractantes actuelles et d'autres qui viendront s'ajouter en temps voulu, nous pouvons dire que l'Accord a vraiment pris son envol et, grâce au soutien de toutes les parties prenantes, nous sommes assurément prêts pour affronter l'avenir.

Pour finir, je voudrais nous souhaiter à nous tous un Joyeux anniversaire de l'AEWA et nous féliciter tous pour les acquis actuels.

Publié par le Secrétariat de l'Accord sur la
conservation des oiseaux d'eau migrateurs
d'Afrique-Eurasie (AEWA)

Martin-Luther-King Str. 8,
53175 Bonn, Allemagne
Tel: +49 228 815 2451
Fax: +49 228 815 2450
E-mail: aewa@unep.de
<http://www.unep-aewa.org>

Design : Dipl. Des. Uwe Vaartjes

Traductions : Catherine Weijburg-Cazier
Nicole Perrin
Simone Irsfeld
Dominique Chatelle

Imprimé par: Schönesefen Offsetdruck GmbH,
Bonn, Allemagne

Bonn, Allemagne, 2005



© AEWA



Le Secrétariat de l'AEWA remercie tous ceux qui
ont aidé par leur contribution amicale à la
réalisation de cette publication.